

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Introduction

- Organigramme juridique..... p. 2
- Chiffres clés..... p. 3
- Répartition de l'activité..... p. 3

Assemblée générale ordinaire

- I. Rapport de gestion p. 6
- II. Rapport du Conseil de surveillance p. 16
- III. Rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne p. 17
- IV. Tableau des résultats des cinq derniers exercices..... p. 19
- V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... p. 20
- VI. Rapport général des Commissaires aux comptes..... p. 21
- VII. Rapport spécial des Commissaires aux comptes..... p. 22
- VIII. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance p. 23
- IX. Texte du projet des résolutions..... p. 24

Éléments comptables et financiers

A - Comptes consolidés

- I. Bilan..... p. 28
- II. Compte de résultat..... p. 29
- III. Annexes des comptes consolidés p. 30

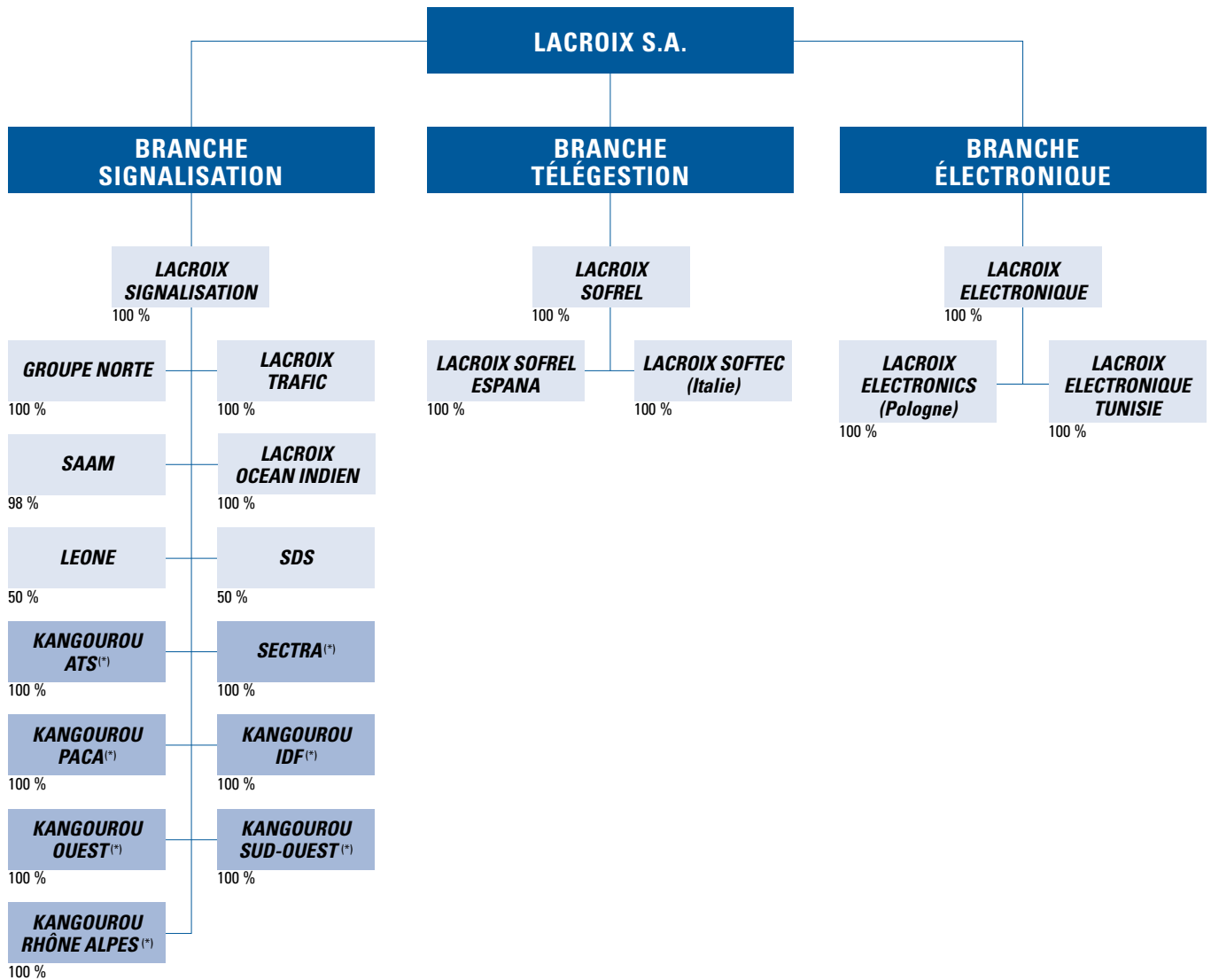
B - Comptes sociaux

- I. Bilan p. 50
- II. Compte de résultat..... p. 52
- III. Annexe des comptes sociaux p. 54
- IV. Inventaires des titres en portefeuille et valeurs mobilières p. 62

Évolution du titre

- p. 63

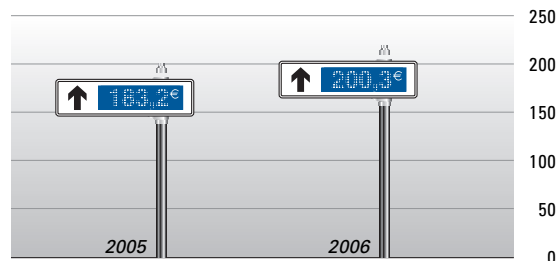
Organigramme juridique simplifié



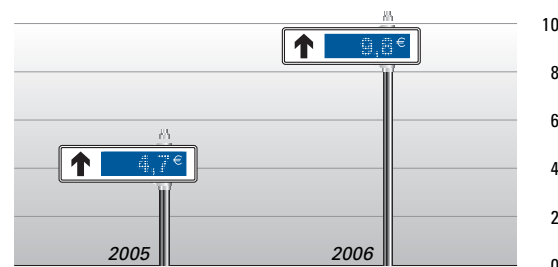
(*) Sociétés de services.

Chiffres-clés (chiffres exprimés en millions)

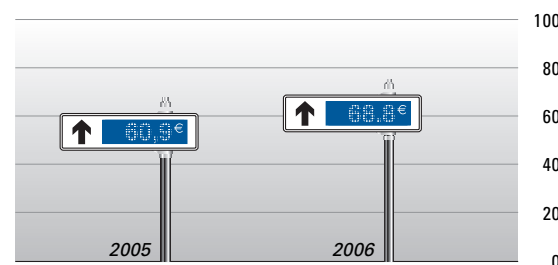
Chiffres d'affaires



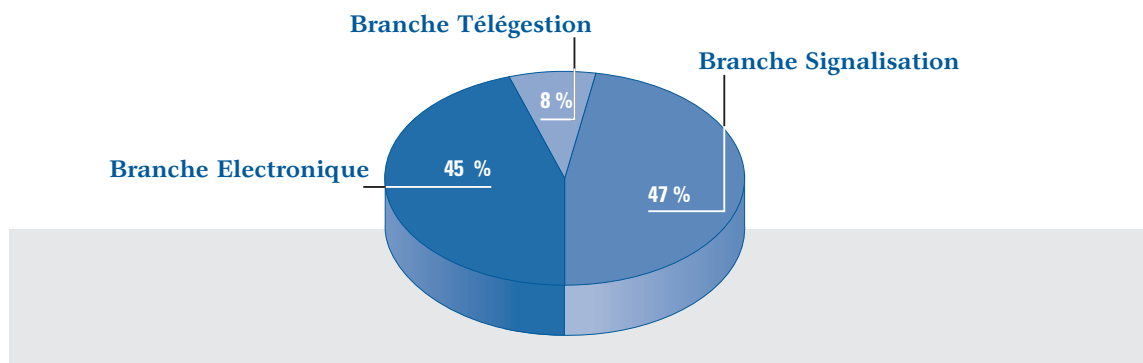
Résultats nets (avant amortissement des écarts d'acquisition)



Capitaux propres



Répartition de l'activité



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 29 mars 2007

I. Rapport de gestion du directoire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2006, et décider de l'affectation à donner aux résultats.

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe LACROIX publiés au titre de l'exercice 2005-2006 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

L'information comparative 2005 a été retraitée conformément aux principes définis dans IFRS 1.

Elles sont décrites dans les règles et méthodes comptables jointes dans le présent document.

Les comptes de l'exercice précédent ont été retraités selon ces nouvelles normes afin d'assurer la comparabilité des chiffres d'un exercice à l'autre.

A. GROUPE LACROIX

1) Résultats consolidés

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 30 septembre 2006 atteint 200,3 M€, en progression de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les 3 divisions ont concouru à cette évolution notamment la Télégestion (+16,3 %), devant la Signalisation (+9,1 %) et l'Electronique (+8,3 %).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 13,9 M€, à comparer au 9,6 M€ réalisés au 30 septembre 2005, soit une hausse de 44,8 %. Cette progression est principalement imputable à la Signalisation (+45 %) et la Télégestion (+34 %), l'Electronique voyant son résultat baisser de 0,7 M€.

Le résultat opérationnel affiche une progression de 75 % pour atteindre 15,7 M€.

Là aussi, la Signalisation, la Télégestion ont pris une part majeure dans cette évolution, l'Electronique ayant maintenu son résultat opérationnel à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent (-0,2 M€)

Le coût de l'endettement s'élève à 1,2 M€ à comparer aux 1,1 M€ affichés au 30 septembre 2005, la hausse du taux d'intérêt étant la principale cause de cette évolution.

Après déduction des charges d'impôts de 4,5 M€ (2,7 M€ en 2005) et la prise en compte de 0,1 M€ de résultat de société mise en équivalence, le résultat net part du groupe ressort à 9,8 M€ soit plus du double que celui obtenu au cours de l'exercice précédent (4,7 M€).

Cette évolution est légèrement supérieure aux prévisions annoncées lors de l'augmentation du capital réalisée au printemps 2005.

2) Activité

Les trois branches du Groupe (Signalisation, Télégestion, Electronique) ont évolué de la manière suivante :

a) la branche Signalisation

Activité historique du Groupe, elle représente aujourd'hui 47 % du chiffre d'affaires consolidé. Son métier est de concevoir, fabriquer et commercialiser des produits de signalisation routière verticale statique (panneaux de police, directionnel, temporaire), et dynamique (Panneaux à Messages Variables, feux tricolores).

Sa clientèle est constituée principalement de collectivités, d'entreprises de Travaux Publics et de sociétés d'autoroutes (2/3 de son chiffre d'affaires est réalisé dans des communes de 500 à 10 000 habitants).

Il est à noter que la part du chiffre d'affaires réalisée dans des appels d'offres ne dépasse pas les 20 %.

Acteur majeur en France, elle réalise 90 % de son activité sur un marché domestique stable mais qui recèle de nombreuses niches de croissance.

Disposant d'une forte présence commerciale et d'une logistique performante qui lui permettent de gérer avec réactivité et compétitivité plus de 40 000 références, elle entend accélérer sa croissance selon les 3 axes suivants :

• Les nouveaux produits

Dotée d'un service Marketing et d'une activité Recherche et Développement importants, elle identifie des créneaux et niches à potentiel (abris vélos, signalisation bois, fleurissement,...). Ainsi, plus de 20 % du chiffre d'affaires de l'activité est généré par des produits qui ont moins de 5 ans.

• Les services

Proposer à nos clients une expertise, que ce soit un balisage de chantiers pour les entreprises de Travaux Publics, la mise en conformité et l'entretien de la signalisation auprès des collectivités sont des expertises qui viennent accompagner notre offre produit, tout en créant de la valeur ajoutée. La marque, KANGOUROU

SIGNALISATION, identifie et fédère nos différentes offres de services exploitées dans de petites équipes où la notion de réactivité est mise en avant.

Ainsi, Lacroix n'apparaît plus comme simple fabricant de signalisation, mais comme un véritable spécialiste de son domaine d'activité.

• **L'international**

Disposant d'un savoir-faire reconnu sur des produits à valeur ajoutée et d'une expérience réussie en Espagne (10 % du chiffre d'affaires), l'international est un axe de développement majeur pour cette activité qui entend capitaliser sur son savoir-faire et par croissance externe, élargir son champs d'activité sur des zones à potentiel (Pays de l'Est, Maghreb).

Dans ce contexte, les éléments marquants de l'exercice ont été les suivants :

- la poursuite de lancements de nouveaux produits : abris bus Vanille, gamme bois, feux Alumix,... et la croissance de ceux lancés les années précédentes (ex : feux de chantiers Millénium),
- la progression confirmée des services (+14 %) avec les ouvertures prometteuses des agences de Lyon, Toulouse et Lisses (Sud de Paris),
- une réorganisation de l'activité services de notre filiale Norte qui a pénalisé son résultat.

De plus, l'exploitation a bénéficié des restructurations réalisées l'année précédente, notamment dans la filiale Signalest, permettant de centraliser les opérations industrielles sur le seul site de Saint-Herblain, améliorant ainsi notre compétitivité.

Ces éléments ont permis à cette activité de croître significativement (+9,1 % de CA) tout en améliorant sa rentabilité, son résultat opérationnel représentant plus de 13,5 % des ventes.

Ces évolutions se sont déroulées dans un contexte où la profession fait l'objet d'une enquête du service de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché national de la signalisation.

Les perspectives de cette activité restent bien orientées, et le groupe entend accélérer le développement de ses axes de croissance pour lui permettre de conquérir de nouvelles parts de marché.

Les chiffres consolidés caractéristiques de cette branche sont les suivants :

En K€	N	N-1
Chiffre d'affaires	93 787	85 998
Résultat opérationnel courant	12 150	8 459
Investissement de l'exercice	4 056	4909
Effectifs	620	553

b) la branche Télégestion

Concevoir et commercialiser des systèmes qui captent, gèrent et transmettent des informations qui permettent de contrôler et d'automatiser à distance des systèmes de gestion d'eau pour l'industrie est le métier de cette branche.

Représentant 9 % du chiffre d'affaires consolidé, cette branche est importante par sa contribution au résultat opérationnel du groupe (21 %) et par l'activité qu'elle procure à la division Electronique, en lui confiant la fabrication de ses produits.

La nature même de son métier nécessite des moyens importants, en Recherche et Développement dont les charges représentent 15 % de son chiffre d'affaires, ainsi qu'en force commerciale.

Référence en France avec près de 2/3 du marché, la croissance de cette activité passe par l'Export, vers des pays ciblés où elle compte y prendre une place significative, tout en maintenant ses parts de marchés et sa rentabilité.

Dans cette logique, l'exercice 2005-2006 a été marqué par le bon accueil de sa nouvelle gamme de produits lancée l'exercice précédent, qui lui permet :

- de faire progresser son chiffre d'affaires en France de plus de 15,6 %, soit à un niveau supérieur à celui du marché,
- de poursuivre sa forte croissance à l'Export pour atteindre 3,2 M€ à comparer au 2,5 M€ réalisés en 2005, soit une progression de 32 %,
- d'améliorer son résultat opérationnel courant de 34 %, malgré l'augmentation des charges de structure de la filiale italienne, rendue nécessaire par les perspectives qu'offre ce marché.

L'exercice en cours va amplifier ces tendances, notamment par le doublement du chiffre d'affaires Export permis par l'obtention d'un marché de plus de 3 M€ en Italie, la France consolidant ses positions.

Dans ce contexte, le résultat devrait donc continuer à progresser très significativement.

En K€	N	N-1
Chiffre d'affaires	17 560	15 099
Résultat opérationnel courant	2 920	2 179
Investissement de l'exercice	399	200
Effectifs	111	104

Les chiffres caractéristiques consolidés de cette branche sont les suivants Les chiffres caractéristiques consolidés de cette branche sont les suivants :

c) la branche Electronique

Cette activité réalise 44 % du chiffre d'affaires consolidé. Véritable prestataire de services dans la conception, l'industrialisation, et la fabrication de produits électroniques pour une clientèle d'industriels non électroniciens, elle est positionnée dans les petites moyennes séries à valeur ajoutée, où la réactivité, l'innovation et la productivité sont des critères essentiels de succès.

Cette division opère sur un marché en croissance soutenue, nourri par 2 paramètres principaux :

- la part croissante de l'électronique dans plus en plus de produits,
- les exigences toujours plus fortes réclamées à la fonction électronique, en terme de fonctionnalité, ergonomie, fiabilité, ...

ce qui exige une expertise de plus en plus pointue de la fonction, confiée à de véritables spécialistes tels que Lacroix Electronique.

Seul acteur en Europe disposant d'unités de production en France, Pays de l'Est (Pologne), Maghreb (Tunisie), cette division entend capitaliser sur son savoir-faire et ses outils de production pour conforter sa présence dans des secteurs à valeur ajoutée tels que l'automobile, l'aéronautique, le médical, la recherche pétrolière.

Dans ce contexte, l'année 2006 a été marquée par :

- un renforcement de ses compétences, qui permet désormais à cette division de disposer d'une expertise pointue dans l'ensemble de ses différentes fonctions (Direction Générale, achat, industrialisation, commercial, production).
- les premières productions issues de la Tunisie dans un bâtiment relais, avec la construction de l'usine définitive d'une surface de 7 500 m², livrée en décembre 2006.

Cette filiale a contribué à hauteur de 3,3 M€ au chiffre d'affaires consolidé et a logiquement réalisé une perte opérationnelle de 75 K€.

- l'installation d'un bureau d'achat à Shanghai destiné à optimiser nos approvisionnements issus de cette zone (30 M€ en 2006).
- le renforcement de sa clientèle : les 5 premiers clients de Lacroix Electronique, représentant 55 % du chiffre d'affaires, sont tous leaders mondiaux dans leurs secteurs.
- la pénurie de certains composants durant l'été qui a bridé notre activité.

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel reste au même niveau que celui de l'exercice précédent, soit - 0,2 M€.

Aussi, en raison :

- des marchés et des secteurs sur lesquels elle s'est positionné,
- du niveau d'expertise désormais opérationnel, grâce aux compétences des équipes,
- de la montée en puissance de la Tunisie,
- de la mise en place au printemps de l'E.R.P.,
- de la mutation industrielle désormais achevée,

les perspectives de cette division sont favorables et l'exercice en cours sera marqué par un retour à des résultats nettement positifs.

Les chiffres caractéristiques consolidés de cette branche sont les suivants :

En K€	N	N-1
Chiffre d'affaires	88 956	82 105
Résultat opérationnel courant	- 1 119	- 637
Investissement de l'exercice	7 030	6 251
Effectifs	1 175	1 134

3) Activité Recherche et Développement

Les branches Signalisation et Télégestion sont les plus concernées par les activités Recherche et Développement dont le coût annuel comptabilisé en charge d'exploitation reste stable à environ 3 M€.

4) Situation financière

Le ratio d'endettement (dettes/fonds propres) est de 0,32 contre 0,30 en N-1. Cette stabilité s'inscrit dans un contexte

de forte progression des capitaux permanents (+13 %), proche de 100 M€ par l'effet conjugué de l'augmentation des dettes à plus d'un an (+25 %), du résultat de l'exercice (+9,8 M€), et d'investissements nets supérieurs à 9 M€.

Le fonds de roulement est renforcé et, face à des besoins en fonds de roulement stables, malgré une légère hausse du délai client liée à la croissance du chiffre d'affaires Export de la Télégestion, la Trésorerie (disponibilité, dettes à moins d'un an) augmente de plus de 1,6 M€.

5) Perspectives

La Signalisation, en s'appuyant sur les nombreux atouts majeurs (nouveaux produits, outils de production performants et offres de services) entend poursuivre sa croissance en France tout en se développant à l'international par croissance externe.

La Télégestion, en maintenant ses parts de marchés et sa rentabilité en France, va continuer son développement à l'export, amplifié en 2007 par la réalisation du contrat italien. Le chiffre d'affaires et le résultat devraient logiquement progresser significativement.

L'Electronique, face à un marché en croissance, dispose désormais des outils de production et des compétences bien adaptés à ses besoins, ce qui lui permettra cette année de retrouver un résultat bénéficiaire qui devrait se confirmer dans les années à venir.

Aussi, l'exercice en cours devrait permettre au groupe de maintenir sa croissance tant en terme de chiffre d'affaires que de résultat.

B. LACROIX S.A.

Société mère du groupe, elle assure, dans le cadre de la gestion de ses actifs les fonctions de contrôle communes aux trois activités : Direction générale, finances, développement, contrôle interne et communication.

Ses recettes, hors dividendes, sont issues de redevances perçues de ses filiales en contrepartie des services décrits ci-dessus.

Aussi, logiquement, le chiffre d'affaires progresse de 3,8 %, conséquence de l'évolution des recettes de ses filiales sur lesquelles sont calculées les redevances.

Ce résultat d'exploitation, négatif de 148 K€ l'exercice précédent, est redevenu bénéficiaire de 83 K€, conséquence notamment d'économie de charges liées au développement.

Le résultat financier négatif de 1 511 K€ tient compte de 1 992 K€ de dividendes perçues mais aussi de 3 305 K€

de provisions sur les titres Lacroix Electronique, provenant de la dépréciation du Fond de commerce dans les comptes sociaux de ladite société. C'est pourquoi le résultat net ressort à - 429 K€ contre + 1 952 K€ en N-1.

C. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice de LACROIX SA s'établit à- 429 336 €

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale l'affectation de résultat suivante :

Report à nouveau antérieur.....	2 233 096 €
Diminué de la perte de l'exercice	- 429 336 €
Augmenté d'un prélèvement sur les réserves	966 702 €
Pour former un montant distribuable de	2 770 462 €

Affecté de la manière suivante :

A titre de dividendes aux actionnaires la somme de2 134 384 €

Soit 1,70 € par action

Le solde au poste « report à nouveau » ainsi porté à la somme de 636 078 €, étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société.

Il en résulte que le montant des capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèverait à la somme de44 341 649 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 19 avril 2007.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : cf tableau ci-après.

Le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 21 415 €.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la société.

L'impôt supporté par la société à ce titre s'élève à 7 138 €.

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividendes net par action	Dividende global *
2002/2003	1 004 416	1 €	1 004 416 €
2003/2004	1 004 416	1,80 €	1 807 949 €
2004/2005	1 255 520	1 €	1 255 520 €

D. REPARTITION DU CAPITAL, DES DROITS DE VOTE ET ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1) Structure du capital de la Société

Le capital de notre Société est détenu à plus de 50 % directement ou indirectement par la famille BEDOUIN laquelle détient plus des deux tiers des droits de vote.

2) Liste de détenteurs de toute titre comportant des droits de contrôle spéciaux

A l'exception des droits de vote double attribués, il n'existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

3) Mécanismes de contrôle

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions.

4) Pouvoirs du Directoire concernant le rachat d'actions

L'Assemblée délègue chaque année au Directoire le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive "abus de marché" n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'A.M.F., à des rachats des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social.

5) Prise de participation

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006, LACROIX SA n'a réalisé aucune prise de participation significative.

E. IDENTIFICATION ET GESTION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

En application des dispositions de l'article L 225-100 al. 4 du Code de Commerce, nous vous indiquons les éléments suivants :

1) Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

Par ailleurs, l'importance de nos programmes d'investissements industriels nous permet de disposer d'outils récents et sécurisés, ce qui limite les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser nos activités de fabrication.

Enfin, l'obsolescence rapide des produits pour lesquels la branche électronique fournit des composants fait peser sur le Groupe une sensibilité accrue.

2) Risques juridiques, comptables, liés au financement de l'activité ou aux restructurations

Nous vous indiquons que, de par son organisation, le Groupe LACROIX est faiblement exposé à des risques de cette nature.

F. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement majeur postérieur à la clôture n'est à signaler tant pour la société que pour ses filiales.

G. INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs inscrits au 30 septembre 2006 par collèges

Cadres	256
Techniciens	317
Employés	167
Ouvriers	1 166
Total (équivalent temps plein)	1 906

Effectifs inscrits au 30 septembre 2006 par branches

Signalisation	620
Télégestion	111
Electronique	1 175
Total (équivalent temps plein)	1 906

Evolution des rémunérations du Groupe

En K€	30 septembre 2006	30 septembre 2005
Masse salariale totale (salaires, participations et charges)	38 996	37 022
Charges sociales	13 880	13 318
Total	52 876	50 340

Oeuvres sociales

Le budget de l'exercice en matière d'oeuvres sociales en France s'est élevé à 115 885 €.

Relations professionnelles et accords collectifs

L'ensemble du Groupe France comporte 6 comités d'entreprises.

Au cours de l'exercice écoulé, 86 réunions de comités d'entreprises et de délégués du personnel ont été tenues.

Durant cette même période, 5 accords d'intéressement et 1 accord sur la mise en place d'un PEE ont été conclus.

Comité d'hygiène et de sécurité

Le Groupe France est doté de 7 CHSCT qui ont tenu 30 réunions durant l'exercice.

Ventilation de l'effectif

L'effectif consolidé France de 1 110 personnes, se répartit en 92,7 % de contrats à durée indéterminée temps plein, 2,5 % de contrats à durée déterminée et 4,8 % de contrats à temps partiel.

En France, l'effort se poursuit pour la participation à la qualification des jeunes avec notamment 7 jeunes sous contrats de qualification et d'apprentissage.

L'effectif hors France de 796 personnes, se répartit de la manière suivante : 17,3 % de contrats à durée indéterminée temps plein, 13,6 % de contrats à durée déterminée et 69,1 % de contrats à temps partiel.

Personnel externe

Compte tenu de la nature des activités du groupe et de la saisonnalité, il est fait appel en France à de la sous-traitance, ainsi qu'à du personnel extérieur.

A titre indicatif, l'emploi de personnel en intérim a représenté 176 765 heures soit un équivalent homme de 110.

Une autre réponse à la saisonnalité et au temps partagé a été trouvée pour l'une des sociétés du Groupe, au travers de l'adhésion à un groupement d'employeurs ce qui correspond pour l'exercice à 4 775 heures soit un équivalent homme de 3.

Les actions marquantes menées par certaines filiales ont été les suivantes :

- Suivi de l'analyse des risques
- Evaluation des risques sur les postes de travail
- Mesure et contrôle des normes bruit, pollution et éclairage
- Habilitation FCCO pour les conducteurs de PL
- Formations liées à la sécurité

Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice, alors que le Groupe France avait comme obligation en terme d'emploi de travailleurs handicapés : 63 unités; il a satisfait à cette obligation à hauteur de 79 % par l'emploi de salariés handicapés, 6 % par le recours à des CAT (Centres d'Aide par le Travail), et le solde par versement à l'AGEFIPH.

Relations avec les établissements d'enseignement

Le Groupe France a versé au cours de l'exercice 136 334 € pour la taxe d'apprentissage, au bénéfice de 64 établissements.

Formation

En France, les salariés ont pu bénéficier de 11 760 heures de formation, ce qui, ramené à l'effectif, représente en moyenne une journée et demi de formation par salarié.

Organisation du temps de travail

La plupart des filiales France ont organisé leur temps de travail sur la base d'une annualisation de 1 607 heures, et pour certaines, par la conclusion d'accords de modulation.

H. POLITIQUE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Compte tenu de leurs activités spécifiques, la politique en matière environnementale est présente par branche d'activité :

Branche Signalisation

Concernant l'activité de fabrication de panneaux

La modification du process peinture a été réalisée. Depuis fin mars 2006, une chaîne de poudrage a remplacé, pour l'essentiel, l'équipement de peinture liquide, dont l'usage est devenu marginal. Il s'en suit une réduction considérable des émissions de C.O.V. (Composés Organiques Volatiles).

Le dégraissage en phase vapeur a été supprimé par réduction des polluants (huiles) à la source. Il en découle une élimination totale des C.O.V. pour cette activité, et notamment des C.O.V. classés CRM (Cancérogène, toxique pour la Reproduction, Mutagène).

La société est désormais conforme aux exigences environnementales relatives aux émissions de C.O.V.

Une révision de la situation du site de Saint-herblain, au regard des installations classées, est en cours, suite aux événements intervenus durant l'exercice :

- regroupement des activités Temporaire et Mobilier Urbain,
- remplacement du transformateur au PCB,
- substitution de la chaîne de peinture liquide par une chaîne de poudrage,
- modification de l'installation de chauffage,
- suppression du dégraissage en phase vapeur.

Concernant l'activité plastique

Les actions et investissements réalisés durant l'exercice ont été les suivants :

- récupération et canalisation de l'air chaud produit par le microniseur afin d'améliorer le chauffage des ateliers de préparation matière et générer des économies de gaz naturel,
- optimisation des cycles de moulage afin de réduire la consommation d'énergie et d'accroître la productivité (mise en œuvre du système de mesure DATA-PACK embarqué sur les bras de roto moulage),
- remplacement du transformateur au PCB.

Concernant l'activité gestion de trafic

La politique de tri sélectif des déchets a été poursuivie. Deux presses à balles (plastique et carton) ont été investies pour optimiser le stockage des déchets et réduire les coûts de traitement

Branche Télégestion

La conception et la commercialisation des produits qui gèrent et automatisent à distance des systèmes de gestion d'eau et d'air pour l'industrie n'est pas concernée par la politique environnementale.

Branche Electronique

La branche Electronique est certifiée ISO14001, certification confirmée lors d'un audit de suivi en 2006. Nous avons anticipé, dans chaque usine, la mise en application au 1er juillet 2006 de la norme Européenne "RoHs" dite "sans plomb". Les investissements et les formations réalisés nous ont ainsi permis d'adapter nos moyens de productions aux besoins de nos clients et de notre industrie, pour être en complète conformité avec la législation en matière d'environnement et préparer l'avenir.

Nous avons de plus engagé une démarche de veille et de formation pour sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs. Nous entendons ainsi nous conformer aux exigences légales et améliorer les pratiques quotidiennes pour minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement.

I. AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à procéder à des rachats des propres titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, par intervention sur le marché, y compris par achat de blocs, ou autrement lors

d'applications hors marché ; la part réalisée par achat de blocs de titres ou par application pourrait atteindre l'intégralité du programme.

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à utiliser à toutes fins les actions acquises, soit pour :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'AMF,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- assurer la couverture de plans d'achat d'options à des salariés et des mandataires du Groupe.

Nous vous proposons de fixer à 200 € le prix unitaire net d'achat maximum auquel la société pourra effectuer ces acquisitions, lesquelles devront respecter les règles prévues par le règlement 98-02 de l'AMF, modifié par les règlements 2000-06 et 2003-06 en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées est fixé à 80 000. Le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 200 € (Soit un montant global de 16 M€ destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social soit 125 552 actions.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule pour sa partie non utilisée celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 16 mars 2006 sur la régularisation des cours.

Bilan du précédent programme de rachat d'actions

Les achats, effectués dans le cadre du précédent programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 16 mars 2006, ont été pris en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société au titre de la limite précitée de 10 %.

Le Directoire donne chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire les informations relatives aux rachats d'actions et cessions réalisées.

A ce titre, la société LACROIX SA est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006 pour acheter 22 029 titres au prix moyen de 76,43 €.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100 % par LACROIX SA, 2 856 titres ont été acquis au prix moyen de 74,55 € et 1 858 titres ont été cédés au prix moyen de 76,43 €.

A la clôture de l'exercice, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture d'un plan d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe LACROIX : 22 029,
- animation du cours d'un prestataire 2 856,

Au 30 septembre 2006, la société LACROIX détenait :

- 42 176 titres sous la rubrique "VMP : actions propres", soit 3,36 % du capital social,
- 2 174 titres sous la rubrique "VMP : autres titres" et ce au titre du contrat liquidité, soit 0,17 % du capital social

J. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2006.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L 225-102 du code de commerce s'élevait au 30 septembre 2006 à zéro.

K. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Situation des mandats des membres du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes

Le Directoire a examiné la situation des mandats des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance ainsi que des Commissaires aux comptes, et a constaté que :

- les mandats des membres du Directoire de Messieurs Yves KROTOFF, René BENOIT et Jacques GABOURY viennent à échéance à la date de la prochaine Assemblée,

- les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean-Paul BEDOUIN, Nicolas BEDOUIN, Vincent BEDOUIN, Michel COMETS, Georges PRADEAUX et Christian CUNAUD, viennent à échéance à la date de la prochaine Assemblée.

Nous vous proposons donc de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean-Paul BEDOUIN, Nicolas BEDOUIN, Vincent BEDOUIN, Michel COMETS, Georges PRADEAUX et Christian CUNAUD, pour une durée de TROIS (3) années :

soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Nomination de deux nouveaux membres du Conseil de surveillance

Nous vous proposons également de nommer en qualité de membres du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de TROIS (3) années :

- Monsieur Pierre TIERS
demeurant 6 bis rue Pierre et Marie Curie 44000 NANTES

- Monsieur Bruno HUG DE LARAUZE
demeurant 35 bis rue du Général de Sonis 44000 NANTES
soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice clos le 30 septembre 2006, aux mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16 du Code de commerce.

DIRECTOIRE

Nom	Mandat	Fixe	Variable	Avantages en nature	Stock options
KROTOFF Yves (1)	Président	115 096	77 000	3 506	
GABOURY Jacques	Membre	86 227	18 237	3 281	27 441
BENOIT René	Membre	116 782	38 664	3 721	
TOTAL		318 105	133 901	10 508	27 441

(1) Clause de garantie d'emploi d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2004, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée ; Clause d'indemnité contractuelle de licenciement égale à 18 mois de rémunération brute, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée, cette indemnité s'ajoutant aux indemnités dues en application des dispositions légales ou conventionnelles.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom	Mandat	Fixe	Variable	Avantages en nature	Jeton de présence	Stock options
BEDOUIN Jean-Paul (2)	Président	15 844		3 659		
BEDOUIN Nicolas	Membre	41 080	4 000	1 465		
BEDOUIN Vincent	Membre	49 077		1 978		
COMETS Michel	Membre					
PRADEAUX Georges	Membre					
CUNAUD Christian	Membre					
TOTAL		106 001	4 000	7 102		

(2) Retraite chapeau d'un montant de 82 656 €.

L. JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance à la somme de 10 000 €.

Annexe au rapport de gestion

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 30 SEPTEMBRE 2006

DIRECTOIRE

Yves KROTOFF	PRESIDENT	Administrateur SA VINILA INVESTISSEMENTS Représentant légal de LACROIX SIGNALISATION chez SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS Président SAS LACROIX II Président SAS LACROIX ELECTRONIQUE Président SAS LACROIX SOFREL Président SAS SIF DU COTEAU Gérant SCI LTI SUD EST et SCI LTI CENTRE
---------------------	------------------	--

René BENOIT	MEMBRE	Administrateur SOCIETE DES SIGNALISATIONS Président SAS LACROIX SIGNALISATION Président SAS LACROIX OCEAN INDIEN Président SAS LACROIX TRAFIC Président SAS SAAM Président SAS KANGOUROU I Président SAS KANGOUROU II Président SAS KANGOUROU PACA Président SAS KANGOUROU IDF Président SAS KANGOUROU OUEST Président SAS KANGOUROU ATS Président SAS KANGOUROU RHONE ALPES Président SAS KANGOUROU SUD OUEST Administrateur unique NORTE INDUSTRIAL
--------------------	---------------	--

Jacques GABOURY	MEMBRE	Directeur Général SAS LACROIX SOFREL
------------------------	---------------	--------------------------------------

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Paul BEDOUIN	PRESIDENT	Administrateur SA GROUPE TRANSPORT SERVICES Administrateur SA KADRI INGENIERIE Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de SA VINILA INVESTISSEMENTS Gérant de la SCI POMO, de la SCI VINILA et de la SCI EMERAUDE DEVELOPPEMENT
--------------------------	------------------	---

Michel COMETS	MEMBRE	Administrateur SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS Représentant permanent SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS chez SA GERTRUDE Gérant SCI COM
----------------------	---------------	---

Georges PRADEAUX	MEMBRE	Néant
-------------------------	---------------	-------

Vincent BEDOUIN	MEMBRE	Néant
------------------------	---------------	-------

Nicolas BEDOUIN	MEMBRE	Néant
------------------------	---------------	-------

Christian CUNAUD	MEMBRE	Président SAS Baby Gift International System Président SAS FIGSA Président SAS GROUPE SALMON ARC EN CIEL Président SAS ARC EN CIEL PRODUCTIONS Président SAS ARC EN CIEL BOUTIQUE Président SAS ARC EN CIEL MAILLE Gérant SARL ARC EN CIEL DISTRIBUTIONS Président S.L. GROUPE SALMON ARC EN CIEL ESPANA Membre du conseil de surveillance de VM MATERIAUX Administrateur SA NOUVEL OUEST Membre du directoire SA BNA FINANCES Co-directeur GSA HK LIMITED (HONG KONG)
-------------------------	---------------	---

II. Rapport du Conseil de surveillance

A. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la Société et des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

B. LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la Société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 80 620 420 € et un résultat net de - 429 336 €.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de 9 990 K€, dont part du groupe 9 806 K€, n'a soulevé aucune remarque particulière.

C. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et en approuve les termes.

Le Conseil de surveillance

III. Rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne

A. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1) Organisation du gouvernement du Groupe

La gestion de la société LACROIX SA repose sur la distinction prévue par les articles

L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 15, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe, et notamment en matière de :

- Définition de la stratégie et du plan pluriannuel, et de la politique de financement,
- Approbation des budgets d'exploitation, d'investissement et de trésorerie.
- Définition des seuils d'autorisations d'investissements hors budget ou de prises de participation.
- Contrat avec des tiers portant sur un volume d'activité de 10 % du chiffre d'affaires annuel budgétisé.
- Décisions relatives aux cadres supérieurs de la Société.

2) Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul BEDOUIN, Président
- Monsieur Michel COMETS
- Monsieur Vincent BEDOUIN
- Monsieur Georges PRADEAUX
- Monsieur Christian CUNAUD
- Monsieur Nicolas BEDOUIN

Il est à noter que les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivent à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2006. A l'occasion de cette réunion, deux nouveaux membres issus du monde économique et financier, indépendants de l'activité et du capital de la Société, viendront compléter le bureau du Conseil de Surveillance.

3) Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de surveillance s'est réuni à 6 reprises, et le quorum a été largement atteint à chaque réunion.

4) Convocation des membres

La convocation des membres du Conseil de Surveillance s'est effectuée verbalement. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions se prononçant sur les comptes semestriels et annuels, conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce.

5) Information des Membres

Les membres du Conseil ont reçu les documents nécessaires à leur mission dans les délais utiles à leur examen. En particulier, le Directoire a fourni au Conseil quatre rapports trimestriels au cours de l'exercice 2005-2006.

6) Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes annuels et semestriels qui avaient été arrêtés par le Directoire. Le Conseil a également, conformément à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce, autorisé préalablement la conclusion de conventions réglementées.

En application des dispositions légales et statutaires, le Conseil a autorisé certaines opérations telles que des cautions, avals et garanties. Enfin, le Conseil a travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe et il a réparti les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale des actionnaires.

B. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

1) Objectifs du contrôle interne

Notre société a mis en place une organisation du contrôle interne, en vue d'assurer l'optimisation du contrôle à l'intérieur du Groupe, en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments matériels de nature à remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés présentés aux actionnaires.

L'un des objectifs est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Cette organisation vise à s'assurer :

- de la fiabilité des informations financières,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs,
- de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2) Organisation du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne repose sur les organes et les instruments suivants :

- **Un contrôle budgétaire** assuré par des contrôleurs de gestion au niveau de chacune des filiales réalisé sous la responsabilité du directeur financier. Il permet un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, à travers un « reporting » remis au Directoire chaque mois.
- **Un service comptable** décentralisé, avec un responsable comptable dans les principales filiales. Les données remontées sont examinées par le siège avant consolidation. La consolidation est centralisée au siège, afin de garantir la cohérence des retraitements de consolidation, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Le Groupe établit et publie des comptes consolidés semestriels au 31 mars et annuels au 30 septembre. Les déclarations fiscales des filiales françaises du Groupe sont établies ou contrôlées par la direction comptable du Groupe.
- **Un « reporting » trésorerie** centralisé au siège, permettant un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et du Groupe. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises au Directoire de façon bi-mensuelle.

- **Le statut juridique** des principales filiales, sociétés constituées en société par actions simplifiée, permettant un contrôle du Président de ces sociétés par un comité de direction pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe. Sont notamment soumises à autorisation préalable du comité de direction les opérations suivantes :

- constitution de sûretés, de cautions, avals et garanties,
- cession ou prise de participations,
- approbation des budgets d'exploitation, d'investissements et de trésorerie,
- définition de la stratégie et du plan pluriannuel, de la politique de financement et leurs modifications éventuelles.

- **Un service centralisé de suivi des opérations juridiques** (contrats, secrétariat juridique, gestion des litiges, opérations de restructuration interne et de croissance externe), s'appuyant ponctuellement sur des consultations de conseils externes.

3) Evaluation du contrôle interne

Le service audit interne créé en 2005 a pour mission l'évaluation, l'amélioration et la formalisation, le cas échéant, des procédures en place et par là même la fiabilité et la rapidité du processus d'élaboration des informations financières.

Plusieurs missions ont été réalisées, notamment dans les sociétés de services où des procédures ont été formalisées et contrôlées.

Par ailleurs, la société prend en compte les interventions des commissaires aux comptes qui, dans le cadre de leurs travaux, évaluent ces procédures de contrôle interne.

Nous vous précisons que conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août dite « loi de sécurité financière », nos Commissaires aux Comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

4) Projet

La société a décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un code éthique.

Le Président du Conseil de surveillance

IV. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

<i>Chiffres exprimés en €</i>					
Nature des indications	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	12 500 000	12 500 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes	1 004 416	1 004 416	1 004 416	1 255 520	1 255 520
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	893 393	820 219	898 337	1 083 305	1 123 407
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 888 395	1 068 868	1 913 975	1 352 345	2 100 151
c) Impôts sur les bénéfices	- 356 415	- 492 400	528 526	- 896 141	- 705 700
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 251 650	1 347 771	8 168 297	1 952 261	- 429 336
f) Résultat distribué	703 091	1 004 416	1 807 949	1 255 520	2 134 384 (*)
III - RÉSULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3	2	1	2	2
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4	1	8	2	0
c) Dividende attribué à chaque action	1	1	2	1	2
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	3	4	3
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	139 011	177 127	269 582	344 485	290 086
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	155 688	173 847	224 064	263 466	246 982

(*) Projet d'affectation du résultat.

V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Lacroix SA, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2005 retraitées selon les mêmes règles.

A. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 25 du paragraphe D de l'annexe concernant un litige en cours relatif à une enquête diligentée par la DGCCRF.

B. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 5 et 11 du paragraphe B de l'annexe exposent que les écarts d'acquisitions et les immobilisations corporelles sont évalués lors de l'inventaire à leurs coûts diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses de rendement et/ou de flux de trésorerie sur lesquelles se fondent ces estimations et leur traduction chiffrée.
- Les notes 15 et 16 du paragraphe B de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks et des créances clients. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 25 du paragraphe D de l'annexe expose les motifs de l'absence de provision concernant l'enquête en cours diligentée par la DGCCRF liée à d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles des principaux acteurs du marché français de la signalisation. Nous avons procédé, sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et l'absence d'évaluation qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

C. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL
Anne HERMOUET *Jacques DELPECH*

VI. Rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LACROIX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
 - la justification de nos appréciations,
 - les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes B et 4 du paragraphe F de l'annexe relatifs respectivement :

- aux changements de méthodes comptables résultant d'une part de la première application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 et d'autre part à la reprise de provision pour restitution d'impôt dotée initialement au titre de l'obligation de restitution de l'économie d'impôt générée par les filiales déficitaires du groupe d'intégration fiscale.
- au litige en cours relatif à une enquête diligentée par la DGCCRF.

B. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à examiner la régularité des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

La note 3 du paragraphe C de l'annexe relative aux titres de participations présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues par votre société.

La note 4 du paragraphe F de l'annexe expose les motifs de l'absence de provision concernant l'enquête en cours diligentée par la DGCCRF liée à d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles des principaux acteurs du marché français de la signalisation. Nous avons procédé, sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et l'absence d'évaluation qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

C. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL
Anne HERMOUET Jacques DELPECH

VII. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement visé à l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

B. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Avec le président du Conseil de Surveillance

Lors de ses délibérations du 23 septembre 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé la convention retraite en date du 1^{er} mars 2001 dont l'objet est le versement d'un complément retraite au profit du personnel cadre III de la société, Monsieur Jean-Paul BEDOUIN étant l'unique salarié de cette catégorie.

Le montant des dotations périodiques annuelles s'élève à 82 656,77 €.

Avec le président du Directoire

Lors de ses délibérations du 28 février 2004, votre Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Yves KROTOFF, embauché au sein du groupe LACROIX à compter du 5 octobre 1992, afin de préciser les clauses particulières suivantes :

- clause de garantie d'emploi d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2004, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée ;
- clause d'indemnité contractuelle de licenciement égale à 18 mois de rémunération brute, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée, cette indemnité s'ajoutant aux indemnités dues en application des dispositions légales ou conventionnelles.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL
Anne HERMOUET Jacques DELPECH

VIII. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LACROIX SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent, de notre part, les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL
Anne HERMOUET *Jacques DELPECH*

IX. Texte du projet des résolutions

présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2007

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
- des rapports du président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes prévus aux articles L 225-68 et L 225-235 du Code de commerce sur le contrôle interne,

approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapport et faisant apparaître une perte de 429 336 €.

L'Assemblée Générale rappelle le montant des dépenses et charges visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élève à la clôture de l'exercice à 21 415 €. Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société. L'impôt supporté par la Société à ce titre s'élève à 7 138 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2006.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2006, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les

opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 9 990 K€ (dont 9 806 K€ part du groupe).

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter la perte de 429 336 € de l'exercice LACROIX SA de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur.....	2 233 096 €
Diminué de la perte de l'exercice.....	- 429 336 €
Augmenté d'un prélèvement sur les réserves.....	966 702 €
Pour former un montant distribuable de	2 770 462 €

Affecté de la manière suivante :

A titre de dividendes aux actionnaires2 134 384 €
soit 1,70 € par action

Le solde au poste « report à nouveau »
est ainsi porté à 636 078 €

Étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société.

Il en résulte que le montant des capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèvera à la somme de 44 341 649 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 19 avril 2007.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par action	Dividende global*
2002/2003	1 004 416	1 €	1 004 416,00 €
2003/2004	1 004 416	1,80 €	1 807 948,80 €
2004/2005	1 255 520	1 €	1 255 520,00 €

*montant incluant les actions auto-détenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de fixer le montant des jetons de présence du Conseil de Surveillance à la somme de 10 000 €.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Directoire à procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins de :

- Assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre ALEI reconnue par l'AMF,
- Procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe LACROIX, plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre de dispositions légales.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 29 septembre 2008. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 80 000. Le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 200 € (soit un montant global maximal de 16 M€ destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social soit 125 552 actions.

Le Directoire donnera chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean-Paul BEDOUIN, Nicolas BEDOUIN, Vincent BEDOUIN, Michel COMETS, Georges PRADEAUX et Christian CUNAUD, viennent à échéance à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels clos le 30 septembre 2006, et décide de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de trois (3) ans soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 30 septembre 2009.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de membres du Conseil de Surveillance, en adjonction des membres actuellement en fonction :

- Monsieur Pierre TIERS
demeurant 6 bis rue Pierre et Marie Curie 44000 NANTES
- Monsieur Bruno HUG DE LARAUZE
demeurant 35 bis rue du Général de Sonis 44000 NANTES

Pour une période de trois (3) ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

A - Comptes consolidés *(chiffres exprimés en milliers d'€)*

I. Bilan

BILAN ACTIF

Renvoi annexe III - D		30/09/2006	30/09/2005
		Net	Net
6	Goodwill	4 707	4 212
1	Immobilisations incorporelles:	3 314	1 268
2	Immobilisations corporelles	36 706	29 805
3	Actifs financiers non courants	382	420
5	Titres mis en équivalence	459	465
	Actifs d'impôt différé	1 686	1 682
	ACTIFS NON COURANTS	47 254	37 852
8	Stocks et en-cours	37 374	35 630
8	Créances clients	64 399	48 559
8	Autres créances	2 565	3 576
8	Actifs financiers courants	2 434	9 490
9	Trésorerie et équivalents	21 631	15 793
	ACTIFS COURANTS	128 403	113 048
	TOTAL ACTIFS	175 657	150 900

BILAN PASSIF

Renvoi annexe III - D		30/09/2006	30/09/2005
10	Capital	12 500	12 500
10	Primes	15 955	15 955
10	Réserves consolidées	29 155	27 253
10	Résultat consolidé	9 806	4 728
11	Interêts minoritaires	672	491
10	CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	68 088	60 927
	Autres fonds propres	230	230
12	Provisions non courantes	3 885	5 061
14	Dettes financières à long terme	24 685	19 775
	Passifs d'impôt différé	2 773	2 076
	PASSIFS NON COURANTS	31 573	27 142
13	Dettes financières à court terme	15 616	13 205
13	Dettes fournisseurs	34 566	31 146
13	Autres dettes	25 814	18 480
	PASSIFS COURANTS	75 996	62 831
	TOTAL PASSIFS	175 657	150 900

II. Compte de résultat

Renvoi annexe III - D		30/09/2006	30/09/2005
16	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	200 303	183 202
	Autres produits de l'activité	258	296
	Achats consommés	- 90 051	- 81 345
	Charges de personnel	- 52 876	- 50 340
	Charges externes	- 34 658	- 34 718
	Impôts et taxes	- 4 259	- 3 428
	Dotations au amortissement et provisions	- 6 211	- 6 600
	Variations de stock et de produits en cours	1 027	2 240
21	Autres produits et charges exploitation	407	329
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	13 940	9 636
	Autres produits et charges opérationnels	1 719	- 703
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15 659	8 933
19	Autres produits et charges financières	- 1 195	- 1 099
22	Charges d'impôts	- 4 517	- 2 683
	Mise en équivalence	43	72
	RÉSULTAT NET	9 990	5 223
	Résultat - Part des minoritaires	184	495
	RÉSULTAT - PART DU GROUPE	9 806	4 728
	Résultat par action (en euros)	8,10	3,83
	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	7,89	3,79

III. Annexe des comptes consolidés

A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Pour la première fois au 30 septembre 2006, les comptes annuels sont présentés en appliquant la totalité des normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Informations générales relatives à l'entreprise

Côtée sur l'Eurolist, Compartiment C, Lacroix SA est une société anonyme de droit français.

L'activité du Groupe Lacroix est articulée autour de 3 métiers qui ont leur propre logique commerciale, technologique, industrielle et organisationnelle.

- Signalisation (métier historique du Groupe) :

Conception et fabrication de panneaux de signalisation routière dans les principaux domaines suivants :

- Signalisation statique,
- Signalisation dynamique,
- Equipements urbains

- Télégestion :

Conception et réalisation de produits destinés à l'équipement pour la gestion à distance (télégestion) de sites techniques répartis : châteaux d'eau, stations de pompage et de traitement (marché de l'eau), chaufferies, bâtiments collectifs et municipaux (marché du génie climatique), etc.

- Electronique

Conception et fabrication de cartes électroniques pour le compte de donneurs d'ordres qui sous-traitent en externalisation de ces deux fonctions.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2006 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

B. PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION

1) Principes généraux

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Lacroix publiés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

L'information comparative 2005 a été retraitée conformément aux principes définis dans IFRS1.

En tant que premier adoptant des IFRS, les options retenues dans le cadre de la transition et les tableaux de réconciliation (bilan et compte de résultat) sont disponibles dans la Note de Transition IFRS, paragraphe F.

Pour l'établissement des premiers états financiers en normes IFRS, le groupe a appliqué le principe général d'application rétrospective posé par l'IFRS 1. Les options suivantes ont été retenues :

- Regroupements d'entreprises. Les opérations de regroupements d'entreprises antérieures au 1er octobre 2004 ne sont pas retraitées.
- Réévaluation en juste valeur à la date de transition. La possibilité d'utiliser la juste valeur comme coût historique à la date de transition n'a pas été retenue par le groupe.
- Paiements en actions : la possibilité de ne pas retraiter les plans de stock options émis avant le 7 novembre 2002 n'a pas été retenue.
- Ecart actuariels : conformément à l'exception prévue par l'IFRS 1, les écarts actuariels cumulés à la date de transition ont été comptabilisés en capitaux propres d'ouverture.
- Instruments financiers : les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1^{er} octobre 2004.

2) Présentation des états financiers consolidés

Les notes et tableaux suivants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction du groupe d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnable au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

3) Utilisation des estimations

La présentation des états financiers suppose que la direction établit des estimations et des hypothèses concernant le montant des actifs et passifs, et fasse état des actifs et passifs éventuels à la date de clôture des comptes consolidés ainsi que des revenus et des charges pendant l'exercice. Les résultats effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

4) Méthodes de consolidations

Les sociétés dans lesquelles le Groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Seule la société SDS et sa filiale SECTRA seront maintenues en intégration proportionnelle dans la mesure où il s'agit d'un traitement prévu par la norme IAS 31 et que cette méthode d'intégration est plus pertinente économiquement.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note C.

5) Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

L'amortissement des écarts d'acquisition a été remplacé par une revue de perte de valeur, qu'il convient d'effectuer au moins une fois par an et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

Le Groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows) à partir de Business Plans établis pour chaque branche d'activité.

6) Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis, pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture, et pour le compte de résultat au cours moyen de clôture.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère, sont enregistrés au compte de résultat

7) Actif incorporels immobilisés

Les immobilisations acquises avant le 30 septembre 2005 sont présentées en valeur historique, le Groupe Lacroix, ayant choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer certaines immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur à cette date.

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

8) Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Concernant les frais de développement, le Groupe a élaboré une procédure de suivi des frais permettant de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Lorsque les dépenses qualifiées de développement satisfont aux critères d'activation, elles sont activées. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en charges.

9) Amortissement et dépréciation des actifs incorporels immobilisés

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

- concessions, brevets, licences : 3 à 10 ans
- logiciels : 3 à 10 ans

10) Actifs corporels immobilisés

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

11) Amortissement et dépréciation des actifs corporels immobilisés

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- aménagements sur terrains : 5 ans
- constructions d'exploitation : 20 à 40 ans
- installations et agencements des constructions : 10 à 12 ans
- matériel et outillage : 8 à 15 ans
- installations et agencements du matériel : 8 à 15 ans
- matériel de transport : 3 à 8 ans
- matériel et mobilier de bureau : 3 à 15 ans

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

12) Location financement

Les contrats de location-financement portant sur des immobilisations corporelles et incorporelles sont immobilisés lorsque le Groupe supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien.

Les immobilisations financées par des contrats de location-financement sont inscrites à l'actif en immobilisation et au passif en dettes financières.

Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière. Le solde entre les redevances et les charges financières est inclus dans le poste « Dettes financières ».

La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat conformément à l'échéancier. Les immobilisations concernées sont amorties sur la durée d'utilité.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

13) Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : les actifs de transaction, les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente.

Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une provision pour dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat.

14) Instruments financiers

Couverture de change et de taux

Les opérations de couverture font l'objet d'une analyse par un expert indépendant de manière à assurer un traitement conforme aux normes IAS 32/39 dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

15) Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur dernier coût connu, équivalent, pour l'essentiel de ces stocks, au coût d'acquisition (méthode « premier entré, premier sorti »), conformément aux principes utilisés au cours des exercices précédents.

Le coût de production des produits finis et travaux en-cours comprend, outre le coût direct, les charges indirectes strictement imputables à la production.

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

16) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite pour les créances douteuses à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année de leur constatation.

17) Trésorerie

Le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

18) Capital et réserve

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition nets de taxes est déduit des capitaux propres dans le poste « actions propres » jusqu'à leur cession.

19) Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes.

20) Avantages du personnel

• Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuariaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 4%.

Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

Le coût financier et le coût des services rendus sont comptabilisés en charge de l'exercice.

• Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés.

La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des réserves.

21) Provisions

Lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages

économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation, alors le Groupe comptabilise une provision.

22) Impôts courant et différés

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

23) Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

24) Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le groupe dispose d'une catégorie d'instrument dilutif : les stocks options.

25) Informations sectorielles

L'information sectorielle du Groupe est présentée selon deux niveaux (secteur d'activité et secteur géographique). Le choix de ces niveaux et leur décomposition reflètent le mode d'organisation du Groupe et les différences de risques et de rentabilité.

Le secteur d'activité constitue le premier niveau d'information sectorielle du Groupe. Il a été retenu les 3 principaux secteurs d'activités suivants :

- Signalisation
- Télégestion
- Electronique

Le secteur géographique constitue le second niveau d'information sectorielle du Groupe. Il a été retenu deux secteurs géographiques : la France et l'étranger.

C. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le groupe LACROIX est ainsi constitué :

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS		N° SIREN	30/09/2006			30/09/2005		
Dénomination	Siège		Détention 2006	Méthode 2006	% 2006	Détention 2005	Méthode 2005	% 2005
LACROIX S.A.	St Herblain	855 802 815	100,00	mère	100,00	100,00	mère	100,00
COTEAU	Sautron	392 915 138	4,04	globale	100,00	4,04	globale	100,00
KANGOUROU ATS	Strasbourg	344 679 022	99,85	globale	100,00	99,84	globale	100,00
KANGOUROU OUEST	St Herblain	478 588 700	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
KANGOUROU PACA	Marseille	439 903 576	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
KANGOUROU IDF	Herblay	340 835 479	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
KANGOUROU SUD OUEST	St Herblain	478 583 875	99,85	globale	100,00	100,00	globale	100,00
LACROIX ELECTRONIQUE	Vern/Seiche	409 064 151	99,99	globale	100,00	99,99	globale	100,00
LACROIX ELECTRONIQUE TUNISIE	Tunisie		99,99	globale	100,00	99,99	globale	100,00
LACROIX OCEAN INDIEN	Le Port	343 852 836	99,67	globale	100,00	99,67	globale	100,00
LACROIX SIGNALISATION	St Herblain	409 065 984	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
LACROIX SOFREL	Vern/Seiche	409 065 810	99,95	globale	100,00	99,95	globale	100,00
LACROIX TRAFIC	St Herblain	443 342 746	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
LEONE	Vertou	322 008 442	49,93	équiv.	50,00	49,93	équiv.	50,00
LTI CENTRE	Carros	382 846 384	42,42	globale	100,00	42,42	globale	100,00 (2)
LTI SUD EST	Carros	383 076 684	4,02	globale	100,00	4,02	globale	100,00 (2)
LX SENALIZACION	Espagne	A12 329 827	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
NORTE	Espagne	A48 042 303	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
NORTE CONSERVATION	Espagne	B95 222 006	99,85	globale	100,00	99,85	globale	100,00
SAAM	St Eloy mines	861 200 574	97,97	globale	100,00	97,97	globale	100,00
SCI POMO	Nantes	348 565 060	50,00	équiv.	50,00	50,00	équiv.	50,00 (2)
SECTRA	St Jean d'Ilac	394 227 805	49,28	proport.	49,85	49,28	proport.	49,85
SOCIETE DES SIGNALISATION	Artigues	301 331 435	49,78	proport.	49,85	49,78	proport.	49,85
SOFREL ESPANA	Espagne	ESA81573113	99,95	globale	100,00	99,95	globale	100,00
SOFREL ELECTRONICS POLOGNE	Pologne	RHB11614	99,99	globale	100,00	99,99	globale	100,00
SOFTEC	Italie	405 249	99,95	globale	100,00	99,95	globale	100,00
SCI CHALOTAIS	Nouvoitou	342 456 985	99,95	globale	100,00			(3)
KANGOUROU 1	St Herblain	492 337 555	99,85	globale	100,00			(4)
KANGOUROU 2	St Herblain	492 337 571	99,85	globale	100,00			(4)
KANGOUROU RHONES ALPES	Vaulx en Velin	492 139 472	99,85	globale	100,00			(4)
SCI VINILA	Vannes	338 602 121	99,85	globale	100,00			(3)
S I R A	Koenigsmacker	332 148 642				99,85	globale	100,00 (1)
SCIRENS	St Orens	377 500 533				99,85	globale	100,00 (1)
SIGNALEST	Koenigsmacker	326 355 443				99,84	globale	100,00 (1)

(1) : Sociétés absorbées par Lacroix Signalisation. (2) Sociétés clôturant au 31 décembre.

(3) : Sociétés entrées sur l'exercice 2005/2006 (4) Sociétés créées sur 2005/2006.

Société SNU, en Pologne, non consolidée, mais dont le crédit bail, représentant sa seule activité, est retraité dans la société SOFREL Electronics, depuis 5 ans.

D. EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1) Variations des immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation change	Variation périmètre	Transfert	Clôture
■ Valeurs brutes							
Frais d'établissement	9						9
Frais de recherche et développement	0						0
Concessions brevets (1)	3 066	2 099	218			58	5 005
Droit au bail	4						4
Autres immo. incorporelles	818	250	24	-5		-18	1 021
Acomptes	48	61				-38	71
TOTAL	3 945	2 410	242	-5	0	2	6 110
■ Amortissements et provisions							
Frais d'établissement	3	2					5
Frais de recherche et développement	0						0
Concessions brevets	2 249	308	219				2 338
Fonds commercial	0						0
Autres immo. incorporelles	425	87	21	-3		-35	453
TOTAL	2 677	397	240	-3	0	-35	2 796

(1) L'augmentation du poste provient essentiellement du retraitement crédit bail de la société Lacroix Electronique pour 1 929 K€.

2) Variations des immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation change	Variation périmètre (1)	Transfert	Clôture
■ Valeurs brutes							
Terrains	804	99	111	-1	849	102	1 742
Terrains en crédit bail	660			-2			658
Constructions	9 621	254	1 759	-5	2 397	1 234	11 742
Constructions en crédit bail	10 231			-65			10 166
Instal. techn. matériel industriel	21 951	2 866	2 567	-108		279	22 421
Instal. techn. matériel industriel	8 088	707	73	-23			8 699
Autres immo. corporelles	9 705	786	1 493	-28		229	9 199
Immo. corporelles en cours (2)	372	3 812		-52		-1 846	2 286
Avances et acomptes	28	551					579
TOTAL	61 460	9 075	6 003	-284	3 246	-2	67 492
■ Amortissements							
Terrains	63	7					70
Terrains en crédit bail	0						0
Constructions	4 236	415	821		563	-28	4 365
Constructions en crédit bail	3 107	397		-16			3 488
Instal. techn. matériel industriel	14 078	1 236	2 567	-23		61	12 785
Instal. techn. en crédit bail	3 458	745	73	-12			4 118
Autres immo. corporelles	6 713	637	1 386	-6		2	5 960
Immo. corporelles en cours	0						0
TOTAL	31 655	3 437	4 847	-57	563	35	30 786

(1) Les variations de périmètre proviennent principalement des sociétés SCI Vinila (433 K€) et SCI Chalotais (2 813 K€).

(2) Les immobilisations en cours concernent principalement la construction d'une usine en Tunisie, pour Lacroix Electronique

3) Actifs financiers non courants

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation Change	Transfert	Clôture
■ Valeurs brutes						
Autres titres de participation	53		1		-3	49
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres titres immobilisés	16				-8	8
Prêts	44	3	13			34
Dépôts et cautionnements	318	64	91		11	302
TOTAL	431	67	105	0	0	393
■ Provisions						
Autres titres de participation	0					0
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres titres immobilisés	0					0
Prêts	0					0
Dépôts et cautionnements	11					11
TOTAL	11	0	0	0	0	11

4) Ventilations des immobilisations nettes

	30/09/2006	30/09/2005
■ Par zones géographiques		
France métropolitaine	33 030	26 544
Etranger	12 079	9 161
TOTAL	45 109	35 705
■ Par activités		
Branche Signalisation	19 139	17 168
Branche Télégestion	5 035	2 397
Branche Electronique	20 935	16 140
TOTAL	45 109	35 705

5) Titres mis en équivalence

	% d'intérêts	30/09/2006	30/09/2005
Sociétés			
LEONE	50 %	459	465
SCI POMO (2)	50 %	0	0

(1) Ces sociétés ont été mises en équivalence à compter du 1^{er} octobre 2004.

(2) Société pour laquelle une provision est comptabilisée (voir § 12).

6) GOODWILL

	BRUT	NET
Les principales sociétés concernées sont :		
BRANCHE SIGNALISATION	2 820	2 820
BRANCHE TELEGESTION	1 887	1 887
BRANCHE ELECTRONIQUE	1 868	0
TOTAL	6 575	4 707
Analyse de la variation :		
Montant net au 1/10/2005		4 212
Variation de périmètre SCI CHALOTAIS		400
Variation de périmètre SCI VINILA		95
Montant net au 30/09/2006		4 707

7) Titres de participations non consolidés

Sociétés :	Ouverture	Acquisit.	Cession	Variation périmètre	Clôture
GERTRUDE (1)	35				35
SNU	13				13
DIVERS	5		4		1
TOTAL	53	0	4	0	49

Informations aux titres de participation non consolidés :	relatives	%	Valeur titres		Capitaux propres	Résultat
		détention	Brute	Nette		
GERTRUDE (1)		5,82%	35	35	594	127
DIVERS			1	1		
TOTAL			36	36		

(1) Exercice clos le 31 décembre 2005.

8) Actifs courants

	30/09/2006			30/09/2005
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Matières premières et autres approv.	25 651	2 947	22 704	22 039
En-cours de production / Biens et Services	7 577	5	7 572	7 285
Produits intermédiaires et finis	6 724	418	6 306	5 613
Marchandises	923	131	792	693
Stock et en-cours	40 875	3 501	37 374	35 630
Avances et acomptes versés s/ com.	474		474	108
Créances clients et comptes rattachés	65 017	1 092	63 925	48 451
Clients et comptes rattachés	65 491	1 092	64 399	48 559
Créances sociales	115		115	157
Créances fiscales	2 450		2 450	3 419
Autres créances	2 565	0	2 565	3 576
Créances diverses (1)	1 108		1 108	8 054
Charges constatées d'avance	1 326		1 326	1 436
Actifs financiers courants	2 434	0	2 434	9 490
(1) Dont créances cédées aux factors et non utilisées à des fins de financement			0	5 279

Au 30/09/2005, les créances cédées ont fait l'objet d'une garantie contre le non-recouvrement. Cette garantie était distincte du contrat d'affacturage. Il n'y avait donc pas d'engagement hors bilan. Le contrat d'affacturage a été suspendu au 30/06/2006.

9) Trésorerie et équivalents

	30/09/2006	30/09/2005
Valeurs brutes		
SICAV, certificat de dépôt et autres produits de placement (1)	18 736	13 764
Disponibilités	2 895	2 029
TOTAL	21 631	15 793
PROVISIONS	0	0
VALEURS NETTES	21 631	15 793

(1) Contrat de liquidité détenu à 100 % par le groupe pour une valeur de 39 K€.

Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 18 697 K€ au 30/09/06.

10) Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées (1)	Résultat	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL capitaux propres
Situation au 30/09/04	10 000	2 320	22 234	6 825	41 379	- 23	41 356
- Report Résultat consolidé n-1			6 825	- 6 825	0		0
- Résultat consolidé de l'exercice				4 728	4 728	495	5 223
- Dividendes distribués en 2005			- 1 770		- 1 770		- 1 770
- Ecart de conversion (2)			573		573		573
- Augmentation de capital	2 500	13 635			16 135		16 135
- Ecart actuariels			- 30		- 30		- 30
- Variation de périmètre			- 152		- 152	19	- 133
- Variation actions propres			- 54		- 54		- 54
- Contrat de location			- 426		- 426		- 426
- Stocks option			53		53		53
Situation au 30/09/05	12 500	15 955	27 253	4 728	60 436	491	60 927
- Report Résultat consolidé n-1			4 728	- 4 728	0		0
- Résultat consolidé de l'exercice				9 806	9 806	184	9 990
- Dividendes distribués en 2006			- 1 219		- 1 219		- 1 219
- Ecart de conversion (2)			- 97		- 97	- 3	- 100
- Ecart actuariels			82		82		82
- Variation actions propres			- 1 683		- 1 683		- 1 683
- Stocks option			91		91		91
							0
Situation au 30/09/06	12 500	15 955	29 155	9 806	67 416	672	68 088

(1) Dont réserves légales, réglementées et report à nouveau : 17716 K€.

(2) Ecart de conversion essentiellement liés à la Pologne.

11) Intérêts minoritaires

	Dans les réserves	Dans les variations, périmètres	Dans le résultat	TOTAL
GRUPE NORTE	3			3
COTEAU	839		- 7	832
LX SIGNALISATION	38		8	46
LX TRAFIC	1		2	3
LTI SUD EST (1)	- 361		161	- 200
LTI CENTRE (1)	- 97		14	- 83
SAAM	54		5	59
SDS	1			1
LACROIX OCEAN INDIEN	6			6
LACROIX SOFREL	3		1	4
TOTAL	487	0	184	671

(1) Sociétés ad hoc

12) Provisions non courantes

	30/09/2006	30/09/2005
Provisions		
Indemnités fin de carrière (1)	2 261	2 221
Provision pour impôts	46	81
Provision pour restructuration	0	390
Provision pour litiges clients, brevets, divers (2)	1 460	1 265
Provision pour risques sociaux	0	987
Provision pour titres mis en équivalence	118	117
TOTAL	3 885	5 061

(1) L'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 4%.

Les hypothèses prises en comptes pour le calcul sont les suivantes :

- inflation de 2 %,
- l'augmentation des salaires est de 3 %, inflation incluse,
- le taux financier est de 4 %,
- les tables de mortalité utilisées sont celles de l'INSEE Hommes et Femmes 2002,

- l'âge de départ à la retraite est de 61 ans pour les non-cadres, et 63 ans pour les cadres,

- un double calcul est effectué afin de prendre en compte un départ à la retraite pour 90 % à l'initiative du salarié, et de 10 % à l'initiative de l'employeur.

(2) Cette provision concerne essentiellement un litige relatif à un brevet pour 644 K€ (Lacroix Trafic), un litige client pour 192 K€ (Lacroix Signalisation), et un risque sur un chantier Italien pour 200 K€ (Lacroix Sofrel).

Les taux de départ sont les suivants :

	Signalisation	Electronique	Télégestion
Tranches d'âge			
- 25 ans	9,09 %	9,08 %	16,67 %
de 25 à 39 ans	4,46 %	6,83 %	12,06 %
de 40 à 55 ans	2,50 %	2,38 %	3,54 %
+ 55 ans	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Variations des provisions

	30/09/2006	30/09/2005
Solde début de période	5 061	4 678
Dotations aux provisions	904	1 325
Reprise de provisions utilisées	1 022	902
Reprise de provisions non utilisées	912	
Mouvement IFC - écarts actuariels	- 125	- 45
Autres mouvements	- 21	5
TOTAL	3 885	5 061

13) Dettes financières

	30/09/2006	30/09/2005
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 271	12 517
Emprunts en crédit bail	6 653	5 934
Emprunts et dettes financières divers	1 761	1 324
DETTES FINANCIERES LONG TERME	24 685	19 775
Dettes en €	22 545	17 130
Dettes en devises étrangères	2 140	2 645
VENTILATION PAR DEVISE	24 685	19 775
Dettes à plus d'un an et à moins de cinq ans	22 342	17 363
Dettes à plus de cinq ans	2 343	2 412
VENTILATION PAR ÉCHÉANCES*	24 685	19 775

14) Passifs courants

	30/09/2006	30/09/2005
Emprunts et dettes c/o ets crédit	13 238	10 734
Emprunts en crédit-bail	1 715	1 881
Emprunts et dettes financières divers	663	590
Dettes Financières court terme	15 616	13 205
Dettes s/ immob. et comptes rattachés	353	138
Dettes fournisseurs et ccomptes rattachés	34 213	31 008
Fournisseurs et comptes rattachés	34 566	31 146
Dettes fiscales et sociales.	16 689	15 071
Avances et acomptes reçus s/ commandes	3 067	336
Autres dettes d'exploitation	730	986
Dettes fiscales (I.S.)	1 737	206
Autres diverses (1)	3 276	1 700
Produits constatés d'avance	315	181
Autres dettes	25 814	18 480
TOTAL PASSIFS COURANTS	75 996	62 831

(1) dont CC Vinila Investissement (actionnaire)

1 826

1 071

15) Stocks-options

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation à la clôture de l'exercice sont détaillées ci-après :

	2006		2005	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Au 01/10/2005	23,50	14 062	23,50	14 062
Octroyées	63,30	18 276		
Au 30/09/2006	45,99	32 338	23,50	14 062

Année de départ d'exercice	Année d'expiration	Prix d'exercice	Nombre actions
2002	2006	23,50	14 062
2005	2009	63,35	6 026
2006	2010	63,28	12 250
Total			32 338

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice 2006, déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, ressort à 494 K€.

L'exercice des options ne pouvant intervenir qu'à l'issue de 4 ans de service, la charge de personnel correspondante est répartie sur 4 ans, Compte tenue des options attribuées en 2005, la charge de l'exercice 2006 s'élève à 91 K€.

Les hypothèses de calcul du modèle Black-Scholes retenues sont les suivantes :

Durée acquisition des droits : 4 ans
Volatilité : 32 %
Taux sans risque : 4,05 %
Cours sous jacent : 66,9 €

16) Chiffre d'affaires

	30/09/2006	30/09/2005
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique		
FRANCE METROPOLITAINE	164 733	154 618
ETRANGER	35 570	28 584
TOTAL	200 303	183 202

17) Effectifs

	TOTAL		Signalisation		Télégestion		Electronique	
	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2005
Sociétés								
Cadres	256	248	94	97	61	52	101	99
Techniciens	317	303	79	69	26	25	212	209
Employés	167	152	114	97	21	24	32	31
Ouvriers	1 166	1 088	333	290	3	3	830	795
TOTAL	1 906	1 791	620	553	111	104	1 175	1 134

Effectif moyen sur l'exercice.

18) Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction, d'administration et de surveillance à raison de leurs fonctions dans le Groupe se répartissent comme suit : Membres du Directoire : 464 K€
Membres du Conseil de Surveillance : 201 K€

19) Autres produits et charges financières

	30/09/06	30/09/05
Produits et charges financières	- 1 358	- 1 522
Ecart de change	- 264	141
Dotations et reprises provisions	129	- 150
Produits et charges sur cessions VMP	298	432
TOTAL	- 1 195	- 1 099
Synthèse : Total des produits	1 876	1 605
Total des charges	3 071	2 704
RÉSULTAT FINANCIER	- 1 195	- 1 099

20) Degré d'exposition du Groupe aux risques de marché

En dehors de la société Lacroix Electronique, le groupe n'est pas exposé aux risques de marché.

D'une manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'exploitation, à l'exclusion de toute activité spéculative.

En ce qui concerne la société Lacroix Electronique, il s'agit principalement d'opérations libellées en dollar US pour lesquelles la politique consiste à recourir à des couvertures partielles.

Au 30/09/2006, les dettes en devises non couvertes sont non significatives.

21) Autres produits et charges opérationnels

	30/09/06	30/09/05
Cessions de batiments Industriels	754	504
Reprise provision Branche Electronique (fermeture Nogent)	912	0
Restructuration Branche Signalisation (Signalest)	53	- 864
Litige brevet (affaire Sodirel)	0	- 401
Autres éléments	0	58
TOTAL	1 719	- 703

22) Impôt sur les bénéfices

	30/09/06	30/09/05
■ Preuve d'impôt		
Résultat consolidé avant mise en équivalence	9 946	5 152
Impôt sur les bénéfices	4 517	2 683
Résultat avant impôt et amortissements	14 463	7 835
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	4 821	2 651
- Incidence de l'activation d'impôts différés (+/-)	- 146	- 46
- Incidence des fusions	- 315	
- Indicence des différences permanentes	77	- 113
- Suppression contribution additionnelle		33
- Impact différence de taux d'impôt des filiales	62	94
- Impact contribution sociale	101	39
- Impact crédit impôt recherche	- 86	- 47
- Divers	3	72
Charge d'impôt effective	4 517	2 683
■ Répartition de la charge d'impôts sur les résultats		
Charge d'impôt sur les bénéfices	4 112	2 507
Charge nette d'impôts différés	405	176
TOTAL	4 517	2 683

Le régime des groupes de société prévu aux articles 223 A et suivants du CGI s'applique à certaines des sociétés du groupe :

- 1) • Groupe LACROIX S.A. : • Kangourou Ouest • Kangourou PACA • Kangourou IDF • Kangourou ATS • Lacroix Electronique
• Kangourou Sud Ouest • Lacroix Signalisation • Lacroix Sofrel • Lacroix Trafic • SAAM
- 2) • Groupe SDS : • SECTRA

23) Engagements hors bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles
Engagements de crédit bail non consolidé

	30/09/06	30/09/05
	19 894	18 841
	non significatif	non significatif

24) Informations sectorielles

	Signalisation		Télégestion		Electronique		Eliminations		Consolidé	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Produit des activités ordinaires	93 787	85 998	17 560	15 099	88 956	82 105			200 303	183 202
• ventes à des clients externes	93 856	86 081	17 736	15 402	92 136	85 022			203 728	186 505
• ventes entre secteurs	- 69	- 83	- 176	- 303	- 3 180	- 2 917			- 3 425	- 3 303
Résultat opérationnel courant	12 150	8 459	2 920	2 179	- 1 119	- 637	- 11	- 365	13 940	9 636
Actifs sectoriels										
• actifs non courants (actif immobilisé)	19 139	17 168	5 035	2 397	20 935	16 140			45 109	35 705
• actifs courants (actif circulant d'exploit.)	53 533	49 772	7 485	6 191	49 933	43 881	17 452	13 204	128 403	113 048
• autres actifs non affectés							2 145	2 147	2 145	2 147
Passifs sectoriels										
• passifs non courants	9 272	8 262	1 747	17	5 988	5 343	7 678	6 153	24 685	19 775
• passifs courants (passifs d'exploitation)	33 220	27 279	4 387	3 361	31 057	27 785	7 332	4 406	75 996	62 831
• autres passifs non affectés	2 813	2 844	825	714	563	1 698	2 687	2 111	6 888	7 367
Investissements de l'exercice (1)	4 056	4 909	399	200	7 030	6 251			11 485	11 360
Dotations aux amortissements et provisions exercice	2 548	2 886	530	254	3 130	3 457	3	3	6 211	6 600
Dépréciation des actifs	2 058	1 873	363	424	2 173	1 586	0	0	4 594	3 883

(1) y compris acquisitions en crédit bail

25) Litige en cours

Au cours de l'exercice, une enquête a été diligentée par la DGCCRF, concernant d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles des principaux acteurs français du marché de la signalisation.

Notre connaissance de la procédure ne permet pas aujourd'hui d'évaluer avec fiabilité le risque lié à cette procédure.

En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce titre à la clôture.

E. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	30/09/2006	30/09/2005
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 990	5 222
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions (1)	2 773	4 191
- Variation des impôts différés	406	176
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	- 760	- 346
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
- Divers		
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>12 409</i>	<i>9 243</i>
Ecart de conversion sur la CAF		
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	231	- 7 201
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>12 640</i>	<i>2 042</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 9 452	- 7 945
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	2 861	3 333
Subvention d'investissement encaissées		
Incidence des variations de périmètre	- 1 515	- 200
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>- 8 106</i>	<i>- 4 812</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 1 220	- 1 770
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 3	- 1
Augmentations de capital en numéraire		16 136
Variation des autres fonds propres	- 1 582	- 69
Emissions d'emprunts	10 486	10 030
Remboursements d'emprunts	- 7 588	- 8 874
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>93</i>	<i>15 452</i>
Variation de trésorerie	4 627	12 682
Incidence des variations de cours des devises	49	- 83
Trésorerie d'ouverture	9 471	- 3 140
Trésorerie de clôture	14 207	9 471
Variation de trésorerie	4 627	12 682

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

F. NOTE DE TRANSITION IFRS

1) Première application des normes IFRS

La date de transition aux normes IFRS pour le groupe est celle du 1^{er} octobre 2004. A compter de cette date, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables internationales. Cette note a pour objet de présenter les informations utiles à la compréhension du processus de conversion engagé par le groupe et les impacts chiffrés des retraitements IFRS sur :

- les capitaux propres consolidés au 1^{er} octobre 2004
- le résultat consolidé au 30 septembre 2005
- les capitaux propres consolidés au 30 septembre 2005

Pour l'établissement des premiers états financiers en normes IFRS, le groupe a appliqué le principe général d'application rétrospective posé par l'IFRS 1. Les options suivantes ont été retenues :

- Regroupements d'entreprises. Les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004 ne sont pas retraitées.
- Réévaluation en juste valeur à la date de transition. La possibilité d'utiliser la juste valeur comme coût historique à la date de transition n'a pas été retenue par le groupe.
- Paiements en actions : la possibilité de ne pas retraiter les plans de stock options émis avant le 7 novembre 2002 n'a pas été retenue.
- Ecarts actuariels : conformément à l'exception prévue par l'IFRS 1, les écarts actuariels cumulés à la date de transition ont été comptabilisés en capitaux propres d'ouverture.
- Instruments financiers : les normes IAS 32 et 39 ont été appliqués à compter du 1^{er} octobre 2004.

2) Eléments d'explication

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique amorti. La définition du coût d'acquisition en normes IFRS ne présente pas de divergence significative avec celle en vigueur dans le groupe.

Les durées d'amortissement ont été revues de manière rétrospective en fonction de leur utilisation réelle. Le retraitement des durées d'amortissement et l'application de l'approche par composants ont généré un impact de 7 257 K€ sur l'actif immobilisé. L'application de l'IAS 16 conduit à un impact positif sur les capitaux propres du groupe s'élevant à 4 524 K€ déduction faite de l'impôt différé passif.

Au titre de l'exercice 2005, le retraitement des durées d'amortissement produit un effet positif sur le résultat de 919 K€.

Contrats de location (IAS 17)

La norme IAS 17 édicte les dispositions relatives à la définition et à la comptabilisation des contrats de location. La distinction est faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financière.

Un contrat est qualifié de location financière s'il permet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété du bien loué. Les contrats ne répondant pas à cette définition sont réputés être des locations simples.

Dans le référentiel français, le groupe retraitait les contrats de crédit bail conformément au traitement préférentiel du règlement 99-02 relatif aux comptes consolidés. L'application de la norme IAS 17 a conduit à un retraitement limité de contrats de location portant essentiellement sur des logiciels.

L'impact sur les capitaux propres d'ouverture est positif et s'élève à 398 K€ déduction faite de l'impôt différé.

Survaleurs (IAS 36 et IFRS 3)

Conformément à l'option prévue par l'IFRS 1, le groupe a choisi de ne pas retraiter les opérations de regroupements d'entreprise antérieures au 1^{er} octobre 2004. Les fonds de commerce initialement constatés en immobilisations incorporelles ont été reclassés à cette même date, pour leur valeur nette comptable dans le poste « survaleurs ».

La norme IFRS 3 interdit l'amortissement des survaleurs et les soumet de manière obligatoire à un test de dépréciation périodique. L'annulation de l'amortissement génère un impact positif de 200 K€ sur le résultat.

Les tests de dépréciation doivent être réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

Le groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows).

Dans le cadre de la conversion aux normes IFRS, les tests de dépréciation ont été mis en œuvre en date du 1^{er} octobre 2004 pour chacune des U.G.T. : Branche Equipementier, Branche Télégestion, Branche Signalisation.

Les tests ont conduit à déprécier la survaleur de la branche Electronique pour 1 869 K€. Cette dépréciation génère un impact négatif sur les capitaux propres d'ouverture du même montant.

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les règles d'évaluation et de comptabilisation des immobilisations incorporelles sont édictées par la norme IAS 38. Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles du groupe, les impacts liés à la conversion aux normes IFRS sont peu significatifs. Il porte essentiellement sur la révision des durées d'amortissement de logiciels.

Le retraitement des durées d'amortissement génère un impact positif sur les capitaux propres d'ouverture pour 47 K€ déduction faite de l'impôt différé.

Dépenses de recherche et Développement : le groupe a élaboré une procédure de suivi des frais de recherche et développement. Cette procédure permet de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Au 1^{er} octobre 2004, les dépenses qualifiées de développement ne satisfont pas les critères d'activation imposés par la norme. Aucun retraitement n'est opéré à cette date.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Le traitement comptable des instruments financiers est édicté par les normes IAS 32 et 39. Compte tenu de la politique de couverture du groupe et de l'absence d'instruments financiers complexes, l'application de ces normes ne génère pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Les actions propres sont reclassées en diminution des capitaux propres et ce, quel que soit le motif de leur détention. Les actions propres représentent 630 K€ au 1^{er} octobre 2004.

Le groupe a diligenté une étude auprès d'un expert indépendant pour déterminer les retraitements comptables liés aux opérations de couverture à terme. Dans la mesure où les impacts étaient peu significatifs, l'adoption des nouvelles normes comptables n'a conduit à aucun retraitement sur l'exercice 2004/2005.

Les valeurs mobilières de placement sont classés dans la catégorie « actifs détenus à des fins de transaction » et sont évaluées à leur juste valeur. Les ajustements de juste valeur sont comptabilisés en autres produits et charges financiers. L'impact positif des ajustements de juste valeur s'élève à 42 K€ pour l'exercice 2004/2005.

Avantages du personnel (IAS 19)

Le travail de recensement des avantages du personnel a permis d'identifier une catégorie d'avantage du personnel nécessitant des retraitements : les indemnités de fin de carrière. L'application de l'IAS 19 a permis d'affiner les hypothèses de calcul.

En normes françaises, le groupe comptabilisait les engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle du règlement 99-02. L'engagement est dorénavant calculé par un actuaire indépendant pour les différentes filiales du groupe.

L'impact négatif constaté au 1^{er} octobre 2004 correspond à une modification des hypothèses actuarielles. Il s'élève à 11 K€, déduction faite de l'impôt différé actif.

Stock Options (IFRS 2)

Selon la norme IFRS 2, l'attribution de plan de stock options conduit à comptabiliser une charge de personnel en contrepartie des réserves. Dans le cadre de la première application, le groupe n'a pas opté pour le seul retraitement des plans postérieurs au 7 novembre 2002.

Les options sont évaluées en utilisant le modèle financier de Black et Scholes lorsque les actions sous jacentes sont cotées. Dans ce cas, la valorisation n'est pas revue. Lorsque les actions sous jacentes ne sont pas cotées, les options sont évaluées à leur valeur intrinsèque. Cette valeur est revue périodiquement jusqu'à la date de levée d'option.

La charge globale représentative des options attribuées est fractionnée sur la période d'acquisition des droits.

Le montant de la charge relative à l'exercice 2004 / 2005, au titre des options attribuées, s'élève à 53 K€.

La comptabilisation des stocks options ne génère aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Produit des activités ordinaires (IAS 18)

La norme IAS 18 pose le principe général de comptabilisation des produits selon la méthode de l'avancement. L'analyse menée par le groupe n'a révélé aucune divergence entre les conditions de comptabilisation imposées par la norme et la pratique actuelle.

Périmètre de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Les critères nécessaires à la qualification de la nature du contrôle sont similaires à ceux prévus par le règlement 99-02. Ils sont prévus par les normes IAS 27, 28 et 31. Le groupe a opté, conformément à la norme IAS 31 d'intégrer les sociétés sous contrôle conjoint LEONE et POMO par mise en équivalence.

Ce changement de méthode d'intégration ne génère aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Impôts différés (IAS 12)

Les retraitements IFRS qui ont créé une différence temporaire entre la base comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ont conduit à constater un impôt différé conformément aux dispositions prévues par l'IAS 12.

Les impacts des retraitements sur les capitaux propres s'entendent déduction faite de l'imposition différée.

3) Rapprochements normes françaises / normes IFRS

Rapprochement des capitaux propres au 1^{er} octobre 2004

Capitaux propres groupe au 01/10/2004 (normes françaises)	38 921
Retraitement Immobilisations corporelles (IAS 16)	4 524
Retraitement contrats de location (IAS 17)	398
Dépréciation survaleurs (IAS 36 et IFRS 3)	- 1 869
Retraitement Immobilisations incorporelles (IAS 38)	47
Reclassement actions propres (IAS 32)	- 631
Ajustement IFC (IAS 19)	- 11
Capitaux propres groupe au 01/10/2004 (normes IFRS)	41 379
Impact sur les capitaux propres d'ouverture	2 458

Rapprochement du résultat au 30 septembre 2005

Résultat net 30/09/2005 (normes françaises)	4 188
Retraitement des immobilisations corporelles (IAS 16)	919
Suppression amortissement Ecart Acquisition (IFRS 3 et IAS 36)	200
Ajustement provision IFC (IAS 19)	- 74
Ajustement juste valeur sur instruments financiers (IAS 39)	42
Charge stock options (IFRS 2)	- 53
Résultat net 30/09/2005 (normes IFRS)	5222

Rapprochement des capitaux propres au 30 septembre 2005

Capitaux propres groupe au 30/09/2005 (normes françaises)	57 891
Suppression amortissement Ecart Acquisition (IAS 36 et IFRS 3)	200
Retraitement des immobilisations corporelles (IAS 16)	5 443
Retraitement des immobilisations incorporelles (IAS 16)	47
Ajustement provision IFC (IAS 19)	- 115
Ajustement juste valeur sur instruments financiers (IAS 39)	42
Charge stock options (IFRS 2)	0
Actions propres (IAS 32)	-685
Dépréciation fonds de commerce (IAS 36 et IFRS 3)	- 1 869
Retraitement contrats de location (IAS 17)	- 27
Capitaux propres groupe au 30/09/2005 (normes IFRS)	60 927
Impact sur les capitaux propres de clôture	3 036

ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

B - Comptes sociaux *(chiffres exprimés en milliers d'€)*

I. Bilan

BILAN ACTIF

Renvoi annexe III - C	30/09/2006			30/09/2005	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations Incorporelles :</i>					
	Concessions, brevets, licences	24	24	0	0
<i>Immobilisations corporelles :</i>					
	Autres immobilisations corporelles	13	12	1	2
<i>Immobilisations financières :</i>					
3	Autres titres de participation	43 807	3 305	40 502	33 849
	Autres	2		2	2
1	ACTIF IMMOBILISE	43 846	3 341	40 505	33 853
<i>Créances d'exploitation :</i>					
2	Créances clients et comptes rattachés	400		400	444
2	Créances diverses	18 517		18 517	17 446
4	Valeurs mob. de placement : actions propres	2 233		2 233	549
4	Valeurs mob. de placement : autres titres	18 900		18 900	13 925
	Disponibilités	34		34	6
7	Charges constatées d'avance	31		31	34
	ACTIF CIRCULANT	40 115	0	40 115	32 404
	TOTAL GENERAL	83 961	3 341	80 620	66 257

BILAN PASSIF

Renvoi annexe III - C	30/09/2006	30/09/2005
Capital	12 500	12 500
Primes d'émission, fusion, apport	15 955	15 955
Réserve légale	1 250	1 000
Autres réglementées (1)		3 967
Autres réserves	14 967	11 000
Report à nouveau	2 233	460
Résultat	- 429	1 952
9 CAPITAUX PROPRES	46 476	46 834
Provisions pour risques et charges	326	1 686
10 PROVISIONS		
Emprunts oblig. convertibles		
Emprunts et dettes c/o établ. de crédit (2)	11 028	8 411
Emprunts et dettes fin. divers	20 491	8 579
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130	229
Dettes fiscales et sociales.	1 949	412
Dettes sur immobilisations		19
Autres	220	87
2 TOTAL DETTES	33 818	17 737
TOTAL GÉNÉRAL	80 620	66 257
(1) Dont réserves spéciales des plus values à long terme		3 967
(2) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 563	3 376
(3) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	398	267

II. Compte de résultat

	30/09/2006	30/09/2005
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Production vendue : biens et services	1 124	1 083
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 124	1 083
Repr. provisions et amortissement, transf. char. Autres produits	9	13
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 133	1 096
CHARGES D'EXPLOITATION (II)		
Autres achats externes(*)	481	608
Impôts, taxes et assimilés	28	19
<i>Charges de personnel :</i>		
Salaires et traitements	290	344
Charges Sociales	247	264
<i>Dotation aux amortissements et provisions :</i>		
Dotation aux amortissements sur immob.	1	1
Dotation provisions pour risques et charges	3	
Autres charges		7
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 050	1 243
= RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	83	- 147

	30/09/2006	30/09/2005
PRODUITS FINANCIERS (III)		
De participation (3)	1 992	1 665
Autres inter. et prod. assimilés (3)	676	423
Repr. s/ prov. et transfert charges		
Produits / cessions de val. mob. placement	216	34
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 884	2 122
CHARGES FINANCIERES (IV)		
Dot. aux amortissements et provisions	3 527	
Intérêts et charges assimilées (4)	868	460
Charges / cessions de val. mob. placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	4 395	460
= RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 1 511	1 662
= RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 1 428	1 515
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
Sur opérations en capital	40	9
Reprises sur provisions	295	
TOTAL PRODUITS EXEPTIONNELS	335	9
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
Sur opérations de gestion		163
Sur opérations en capital	43	9
Dotations amortissements et provisions		296
TOTAL CHARGES EXEPTIONNELLES	43	468
= RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	292	- 459
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	- 707	- 896
Total des produits	4 352	3 227
Total des charges	4 781	1 275
BENEFICE OU PERTE	- 429	1 952
(*) Y compris :		
- redevance de crédit bail mobilier		
- redevance de crédit bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	2 488	2 037
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	555	219

III. Annexe des comptes sociaux

A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006, la société a souscrit à l'augmentation de capital de Lacroix Electronique pour 10 M€.

B. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Conformément à l'avis du CU CNC N°2005-G du 12 octobre 2005, la société Lacroix SA a opté pour la reprise de la provision pour restitution d'impôt dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

La provision dotée par résultat en 2005 a été reprise par le compte de résultat, soit 296 k€, la provision dotée en capitaux propres a été reprise en capitaux propres, soit 1 290 k€.

Selon les dispositions des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, les nouvelles règles de comptabilisation des actifs ont été appliquées depuis le 1^{er} octobre 2005 dans les comptes de la société. Lacroix SA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables dite « méthode prospective ».

Les conséquences fiscales de ce changement de méthode sont limitées et ne font pas l'objet de mentions particulières.

C. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (sous réserve des changements de réglementation comptable mentionnés dans le paragraphe B),
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels : 1 à 10 ans linéaire

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel de transport : 4 à 10 ans linéaire
- matériel de bureau informatique : 4 à 10 ans linéaire
- mobilier : 15 ans linéaire.

3) Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

Au titre de l'exercice, il a été procédé à une révision de la méthode de valorisation des titres de participation de Lacroix Electronique à partir des capitaux propres au 30/09/2006 incluant la valorisation des filiales, et ce après constatation d'une provision pour dépréciation du fonds commercial calculé selon la méthode des DCF.

4) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stock-options sont comptabilisés dans les valeurs mobilières de placement.

6) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

7) Provision pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du C.R.C., les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise. Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata "des droits au terme" autrement dénommée "méthode rétrospective des unités de crédit projetées". Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.

8) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

9) Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX SA (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95 %) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1^{er} octobre 1996. L'option pour l'intégration fiscale a fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction à compter du 1^{er} octobre 2001.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Immobilisations, amortissements et provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
■ Variations des immobilisations brutes				
Immobilisations				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24			24
TOTAL	24	0	0	24
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Matériel de bureau, informatique	13			13
TOTAL	13			13
<i>Immobilisations financières :</i>				
Participations	33 849	10 000 (1)	42	43 807
Prêts et autres immobilisations financières	2			2
TOTAL	33 851	10 000	42	43 809
TOTAL	33 888	10 000	42	43 846

(1) Lacroix SA a souscrit à l'augmentation de capital de Lacroix Electronique pour 10 M€.

■ Variations des amortissements et provisions

Amortissements et provisions sur immobilisations				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24			24
TOTAL	24	0	0	24
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Matériel de bureau, informatique	11	1		12
TOTAL	11	1	0	12
<i>Immobilisations financières :</i>				
Titres de participations	1	3 305		3 306
TOTAL	1	3 305	0	3 306
TOTAL	35	3 306	0	3 342

2) Ventilation des créances et dettes par échéance

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
■ Etat des créances				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2		2	
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	399	399		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur le valeur ajoutée	10	10		
Autres impôts, taxes et assimilés				
Divers				
Groupe et associés	18 507	18 507		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	31	31		
TOTAL	18 950	18 948	2	0
■ Etat des dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine	445	445		
à plus d'un an à l'origine	10 583	2 906	7 678	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	130	130		
Personnel et comptes rattachés	96	96		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100	100		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 671	1 671		
Taxe sur le valeur ajoutée	66	66		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16	16		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	20 491	20 491		
Autres dettes	220	220		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	33 819	26 141	7 678	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 039			

3) Renseignements concernant les filiales et les participations

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
	Capital Social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observ.
				Brute	Nette						
1 - FILIALES détenues à plus de 50%											
Lacroix Signalisation	13 750	20 270	99,85%	13 606	13 606		179	53 820	5 311	981	
Lacroix Sofrel	5 500	3 442	96,83%	13 062	13 062			16 745	1 754	1 011	
Lacroix Electronique	14 200	- 3 239	99,99%	17 128	13 823	16 240	1 040	92 886	- 1 568		
SCI Pomo	2	- 238	50,00%	1		153		48	- 3		31/12/2005
2 - PARTICIPATIONS détenues entre 10 et 50%											
LTI Centre	0	- 202	40,00%	7	7	279			35	5	31/12/2005
3 - PARTICIPATIONS inférieures à 10%											
Divers				3	3						
TOTAL				43 807	40 501	16 672	1 219			1 992	

4) Valeurs mobilières de placement auto-contrôle

	30/09/2006	30/09/2005
Action propres (1)	2 233	549
Contrat de liquidité (2)	203	203
Placement (3)	18 697	13 722
TOTAL	21 133	14 474
PROVISIONS	0	0
VALEURS NETTES	21 133	14 474

(1) La société Lacroix SA a réalisé au cours de l'exercice l'achat de 22 029 actions. A la clôture de l'exercice, la société détient 42 176 titres pour un montant de 2 233 K€. A la clôture, les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

(2) Contrat de liquidité détenu à 100 % par le groupe pour une valeur de 203 K€ comprenant 2 174 actions Lacroix.

(3) Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 18 697 K€ au 30/09/06.

5) Engagements financiers à la clôture

Avals et cautions donnés aux filiales	3 714
Dettes garanties par des suretés réelles	2 452
Redevances crédit bail	0
Effets escomptés non échus	0

L'écart entre le total des avals et cautions donnés pour le compte de l'ensemble des sociétés du groupe (3 714 K€) et l'information figurant sur le tableau des filiales et participations (1 219 K€) s'explique par l'existence de garantie octroyée par LACROIX SA pour le compte de sociétés du Groupe non

directement filiale de celle-ci, dont notamment une garantie des dettes de LACROIX ELECTRONICS et sa filiale SNU accordée à ING LEASE POLOGNE dans le cadre du crédit-bail immobilier de KWIDZYN représentant un montant de 2 495 K€ au 30/09/2006.

6) Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48
Dettes fiscales et sociales	1 949
Autres dettes	94
TOTAL	2 091

7) Charges constatées d'avance

Charges exploitation	30
Charges financières	1
TOTAL	31

8) Produits à recevoir

Clients, factures à établir	65
Intérêts courus	26
TOTAL	91

9) Capitaux propres

Le capital social est constitué de 1 255 520 actions pour un montant de 12 500 000 €.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire.

Capitaux Propres à l'ouverture	46 834
Reprise de provision pour restitution d'impôt (1)	1 290
Distributions de dividendes	- 1 219
Résultat de l'exercice	- 429
TOTAL	46 476

(1) Conformément à l'avis du CU CNC N°2005-G du 12 octobre 2005, la société Lacroix SA a opté pour la reprise de la provision pour restitution d'impôt. La provision dotée par résultat en 2005 a été reprise par le compte de résultat, soit 296 K€, la provision dotée en capitaux propres a été reprise en capitaux propres, soit 1 290 K€.

10) Provisions

	Valeurs à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture
<i>Provisions risques et charges</i>				
Risques levée stock options	66	222		288
Indemnités départ retraite	35	3		38
Risque de restitution d'impôt (1)	1 585		1 585	0
TOTAL	1 686	225	1 585	326

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 4%.

11) Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leurs fonctions dans la société sont de 274 K€ hors retraite complémentaire, celle-ci s'élevant à 83 K€.

Le contrat concernant les engagements de pensions et de retraite a été souscrit par la société.

Celui-ci couvre "tous les membres du personnel cadre position III faisant partie de l'effectif de la société LACROIX SA lors de leur départ à la retraite."

Au 30/09/2006, seul Monsieur Jean Paul BEDOUIN peut prétendre au bénéfice de ce contrat.

E. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS

1) Ventilation de l'impôt

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	- 1 428		- 1 428
Résultat exceptionnel	292		292
Intégration fiscale : produit d'impôt		707	707
RESULTAT NET 30/09/2006	- 1 136	707	- 429

2) Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

NATURE	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>I. Décalages certains ou éventuels</i>						
<i>Charges non déductibles temporairement :</i>						
Provision pour impôts	98			98		
Congés payés (ancien régime)						
Indemnités départ retraite	11		2		12	
Autres						
<i>II. Impact des éléments à imputer (antérieur à l'intégration fiscale)</i>						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins-value à long terme						
<i>III. Régime de l'intégration fiscale</i>						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins-values nettes à long terme						
<i>IV. Eléments de taxation éventuelle</i>						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)	1 675				1 675	
Montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme (base d'impôt)	0					

L'impact des moins-values à long terme à la clôture est évalué au taux de 15%.

3) Intégration fiscale

La société est tête de groupe des sociétés suivantes :

- Kangourou ATS
- Kangourou OUEST
- Kangourou PACA
- Kangourou IDF
- Kangourou SUD OUEST
- Lacroix Electronique
- Lacroix Signalisation
- Lacroix Sofrel
- Lacroix Trafic
- SAAM

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique en l'absence d'intégration fiscale est de – 707 K€.

F. AUTRES RENSEIGNEMENTS

1) Postes du bilan et de compte de résultat concernant les entreprises liées

Immobilisations financières (valeur brute)	43 807
Créances.....	18 904
Dettes	20 671
Charges d'exploitation.....	66
Charges financières.....	4 082
Produits d'exploitation.....	1 122
Produits financiers.....	2 488
Charges exceptionnelles.....	0
Produits exceptionnels.....	295

2) Effectif

L'effectif moyen pour l'exercice s'est élevé à 3 personnes (cadres).

3) Société consolidante

VINILA Investissements
SA au capital de 50 000 €
n° SIRET : 354 034 993 00023

4) Litiges en cours

Au cours de l'exercice, une enquête a été diligentée par la DGCCRF, concernant d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles des principaux acteurs français du marché de la signalisation. Notre connaissance de la procédure ne permet pas aujourd'hui d'évaluer avec fiabilité le risque lié à cette procédure. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce titre à la clôture.

IV. Inventaire

des titres en portefeuille et valeurs mobilières

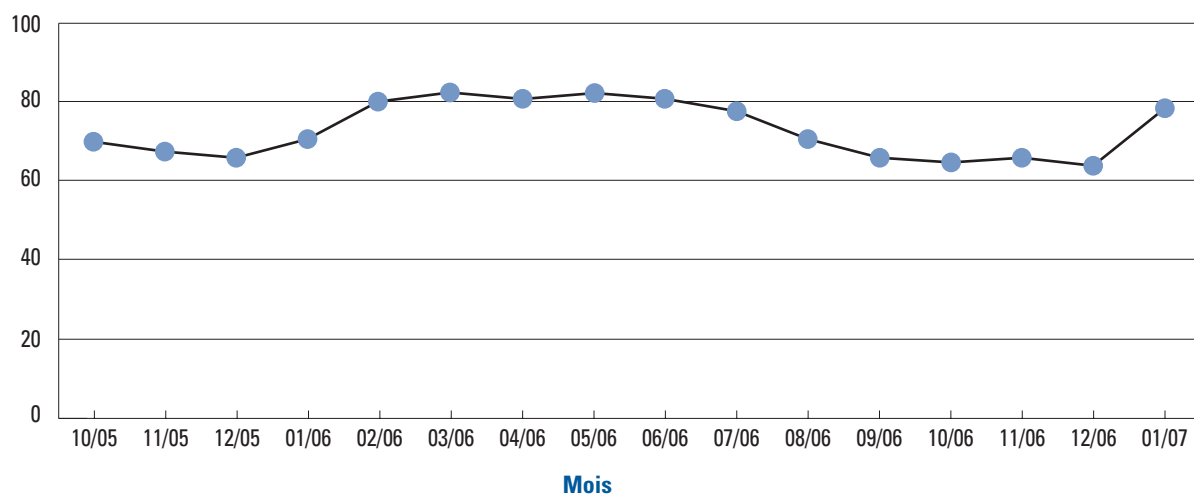
	Valeur nette d'inventaire en €	Valeur nominale du titre	Nombre de titres composant le capital	% détenu
■ Titres de participation				
COTEAU	1 524	15,24	2 500	4,00 %
LACROIX ELECTRONIQUE TUNISIE	6	6,19	22 500	0,01 %
LACROIX SOFREL	13 061 754	3,42	1 607 095	96,83 %
LACROIX SIGNALISATION	13 605 999	15,40	893 070	99,85 %
LACROIX ELECTRONIQUE	17 128 850	8,90	1 595 201	99,99 %
LTI CENTRE	7 240	15,23	30	40,00 %
SCI POMO	762	15,24	100	50,00 %
LACROIX OCÉAN INDIEN	896	76,30	13 107	0,03 %
SOUS TOTAL	43 807 031			
■ Valeurs mobilières de placement				
Action en autocontrôle	2 232 754		1 255 520	3,36 %
Contrat de liquidité	202 935			
Certificat de dépôt	11 500 000			
Sicav	7 172 632			
Intérêts courus	25 500			
SOUS TOTAL	21 133 821			
TOTAL GÉNÉRAL	64 940 852			

ÉVOLUTION DU TITRE

Évolution du titre

A - ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours moyen pondéré
en euros



B - NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS

Nombre

